



Rapport annuel 2004-2005



Le contenu de ce rapport a été rédigé par la Fondation de la faune du Québec

**CONCEPTION ET SUPERVISION DE PRODUCTION**

Jacques Choquette Communications inc.

**DÉPÔT LÉGAL :** Bibliothèque nationale du Québec, 2005

**ISBN :** 2-550-45503-7

**PUBLIÉ PAR :** Fondation de la faune du Québec  
1175, avenue Lavigerie, bureau 420  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4P1  
Téléphone : (418) 644-7926 ou 1 877 639-0742  
Télécopieur : (418) 643-7655  
Courriel : [ffq@riq.qc.ca](mailto:ffq@riq.qc.ca)  
Site Internet : [www.fondationdelafaune.qc.ca](http://www.fondationdelafaune.qc.ca)

**POLITIQUE D'OCTROI DE CONTRATS**

La Fondation de la faune du Québec dispose, dans son Règlement de régie interne, d'une politique relative à l'octroi de contrats. Cette politique a été appliquée au cours de l'exercice 2004-2005 et l'on peut en obtenir le texte en adressant une demande écrite à la Fondation.

**APPLICATION DE LA LOI SUR LE TABAC**

La Fondation s'est conformée aux dispositions de la Loi sur le tabac en interdisant l'usage du tabac dans les endroits prévus par la loi.

Québec, juillet 2005

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2005.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape annuelle finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2004-2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune,



Pierre Corbeil

Québec, juillet 2005

Monsieur Pierre Corbeil  
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A-308  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2005.

Ce rapport s'inscrit dans le nouveau cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activité 2004-2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La vice-présidente du conseil d'administration,



Johanne Gauthier, ing. f.

Déclaration du président-directeur général	1
Message du président-directeur général	2
<b>1. Présentation de la Fondation de la faune du Québec</b>	<b>4</b>
1.1 Constitution	4
1.2 Fonctions et pouvoirs	4
1.3 Secteurs d'activité	4
1.3.1 Aide technique et financière	4
1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques	4
1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenu	5
1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires	5
1.4 Encadrement administratif	5
1.4.1 Octroi d'aide financière	5
1.4.2 Effectifs	5
1.4.3 Protection des renseignements personnels	5
1.4.4 Code de déontologie	5
<b>2. Orientations stratégiques et priorités</b>	<b>6</b>
2.1 Orientations stratégiques	6
2.2 Priorités	6
<b>3. Faits saillants 2004-2005</b>	<b>7</b>
<b>4. Résultats de l'exercice 2004-2005</b>	<b>9</b>
4.1 Projets d'habitats fauniques	9
4.1.1 Fonds consacrés aux interventions fauniques	9
4.1.2 Actions sur le terrain	10
4.1.3 Interventions en milieu forestier	11
4.1.4 Milieu agricole	13
4.2 Soutien de la pêche et de la relève	14
4.3 Partenariat d'affaires – Collectes de fonds	16
4.4 Autres activités	19
<b>5. Perspectives 2005-2006</b>	<b>23</b>
Donateurs et partenaires de la Fondation	24
Rapport du vérificateur	32
États financiers	33
Code d'éthique et de déontologie	41

## Déclaration du président-directeur général

*Au 31 mars 2005*

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2005. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le *Rapport annuel 2004-2005*

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités ;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans la planification stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis ;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

La direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre, dans la mesure du possible, une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activité 2004-2007.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général  
de la Fondation de la faune du Québec,



Bernard Beaudin  
Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> juin 2005



## Message du président-directeur général



Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la Fondation de la faune a relevé, de manière exceptionnelle, les défis qu'elle s'était fixés. En effet, l'exercice financier 2004-2005 s'est soldé avec des revenus consolidés de 7,5 M\$, soit une hausse de 20 %. La Fondation est parvenue ces dernières années à diversifier de façon importante ses sources de revenus et la dernière année ne fait pas exception.

En effet, 59 % des revenus proviennent d'autres sources que les contributions versées par les chasseurs, les pêcheurs et les trappeurs au moment de l'achat de leur permis. Cet exercice financier a également été marqué par l'acquisition de 683 hectares de milieux naturels et d'habitats, soit un investissement total de 1,38 million de dollars pour préserver la biodiversité de sites exceptionnels.

### Innovation et partenariat historique pour conserver la biodiversité en milieu agricole

J'aimerais attirer l'attention sur une des initiatives les plus en vue que la Fondation a lancée en janvier 2005. Il s'agit d'un plan d'action innovateur élaboré en partenariat avec l'Union des producteurs agricoles et qui vise à mettre en valeur la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole. Ce programme a reçu l'appui de la Financière agricole du Québec comme premier partenaire économique, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ainsi que de celui du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Tous ces partenaires se sont engagés à contribuer techniquement ou financièrement au programme dont l'enveloppe budgétaire est évaluée à 8 M \$ sur cinq ans.

### Pour des interventions éclairées en milieux forestiers

La Fondation de la faune a également cherché à renforcer ses interventions en milieu forestier en proposant un nouveau cadre de soutien financier pour la réalisation de plans d'aménagement forêt-faune en forêt privée. Ces mesures ont été mises en place pour répondre à l'intérêt grandissant des propriétaires pour l'aménagement intégré des ressources et le maintien de la biodiversité. Ce soutien financier permettra aux propriétaires d'améliorer leurs connaissances et facilitera la

prise de décisions en ce qui concerne l'aménagement et la conservation des ressources forestières et fauniques sur leurs propriétés. À ce jour, les intervenants forestiers ont fort bien répondu, puisque 27 nouveaux projets ont été acceptés. La Fondation a également poursuivi ses efforts pour protéger des milieux humides forestiers en protégeant 552 ha par des ententes de conservation.

### Consolidation et croissance des partenariats d'affaires

Pour que ses activités croissent et pour qu'elle s'acquitte de ses responsabilités en matière de protection et de mise en valeur des habitats, la Fondation de la faune se doit d'innover en matière de collecte de fonds. Au cours de la dernière année, elle s'est surpassée dans ses efforts pour diversifier ses sources de revenus autonomes et est intervenue sur plusieurs fronts. Les partenariats d'affaires, rampe de lancement depuis les cinq dernières années, ont été à la base des résultats encourageants sur le plan de la collecte de fonds, qui a affiché une croissance des revenus de 11 % au cours de l'exercice.

### Des partenaires d'envergure et fidèles

Des partenariats majeurs, conclus par les années passées avec VISA Desjardins, Canadian Tire et Bixel Pharma, ont été reconduits pour les prochaines années. Aussi, de nouvelles ententes de partenariat ont été conclues dans le cadre du Fonds pour la biodiversité et les habitats avec l'Association minière du Québec, Tembec et la Financière agricole. Enfin, 200 000 \$ seront versés par Alcan au cours des prochaines années pour la réalisation d'une route de la biodiversité sur la rive nord du Saguenay.

Dans sa vision à long terme, la Fondation s'efforcera encore plus d'attirer les entreprises qui croient en sa mission et soutiennent ses actions, tout comme elle accentuera ses efforts d'établissement de partenariats en vue d'étendre sa capacité de financement pour des projets bénéfiques à la faune et à ses habitats.

### Des partenaires satisfaits

Nous continuons à renforcer notre culture axée sur la recherche de solutions en étroite collaboration avec les organisations qui agissent sur le terrain et les entreprises partenaires qui soutiennent financièrement bon nombre de ces

projets. L'importance que nous accordons déjà à la qualité des projets, à la satisfaction des clientèles, ainsi qu'à la solidité des liens que nous établissons avec nos partenaires a été soulignée et confirmée par les résultats de deux sondages réalisés par SOM en 2004.

En effet, un premier sondage effectué auprès de 250 promoteurs de projets a démontré que 99 % d'entre eux sont satisfaits ou très satisfaits du rendement de la Fondation en matière de protection des habitats fauniques tandis que 95 % à 99 % estiment que les impacts de leur projet sont positifs ou très positifs. Un second sondage réalisé auprès de 562 jeunes ayant participé au programme Pêche en herbe en 2003 a révélé que 96 % des participants interrogés ont aimé leur journée d'initiation. L'objectif du programme étant de stimuler la relève dans ce secteur d'activité, on peut conclure que cette initiative lancée il y a huit ans conduit à de véritables retombées, puisque 58 % des jeunes qui pêchaient pour la première fois sont retournés à la pêche depuis leur activité Pêche en herbe. Je tiens à souligner que, depuis ses débuts, ce programme a permis d'initier à la pêche plus de 67 000 jeunes au Québec.

### L'union fait la force

Bon nombre de promoteurs de projets doivent, non seulement agir sur le terrain, mais aussi organiser des activités de collecte de fonds pour financer une partie des coûts de leurs projets. Pour encourager ces initiatives qui engendrent des revenus importants pour la conservation de la faune, la Fondation a accentué son appui aux efforts des partenaires locaux en soutenant financièrement leurs activités et en y participant, en faisant des dons d'objets, en aidant à l'organisation, etc. De plus, elle a mis à leur disposition son statut d'organisme de charité, en créant et en gérant des fonds dédiés au bénéfice de partenaires. La Fondation entend épauler ses partenaires locaux dans leurs efforts et leurs activités de collecte de fonds afin de créer une véritable force de sollicitation dans le domaine de la faune et des habitats au Québec.

### Des emplois pour les jeunes

En poursuivant son programme Emplois-nature-jeunesse, grâce à un octroi de 1,8 million de dollars du Fonds Jeunesse Québec, la Fondation de la faune a pu soutenir 137 organismes pour la création d'emplois à caractère faunique chez les jeunes de 30 ans et moins. Du même coup, elle a créé de nouveaux partenariats et a favorisé l'intégration de préoccupations fauniques dans les activités agricoles.

### Collaboration aux orientations gouvernementales

La Fondation de la faune a participé activement aux efforts de réorganisation de l'État entrepris par le gouvernement du Québec. Ainsi, elle a concentré ses actions afin de hausser la part de financement provenant du secteur privé et d'accroître la participation des partenaires locaux à la réalisation de projets. De plus, en tenant compte des préoccupations gouvernementales relatives à la gestion intégrée des forêts, la Fondation a présenté diverses mesures favorisant une meilleure intégration des composantes fauniques dans la gestion des ressources forestières en forêt publique et privée.

### Une équipe dévouée

Encore une fois en 2004-2005, les employés de la Fondation ont été appelés à relever maints défis. Je veux les remercier du dévouement dont ils ont fait preuve durant ce dernier exercice financier. Aux membres du conseil d'administration, j'exprime toute ma reconnaissance pour l'appui et le temps qu'ils ont consacré afin de toujours faire progresser l'organisation. Grâce à tous ces efforts, la Fondation de la faune a pu atteindre, voire dépasser, ses objectifs, tout en devenant toujours plus efficace et apte à relever les défis futurs.

Le président-directeur général,



Bernard Beaudin

# 1. Présentation de la Fondation de la faune du Québec

## 1.1 CONSTITUTION

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique estimée à 620 millions de dollars, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q. c. C-61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement et qui relève du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme un organisme de charité enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1, (5<sup>e</sup> suppl.)) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune, celui de la forêt, la grande industrie, le monde des affaires, etc. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau central situé dans la ville de Québec.

## 1.2 Fonctions et pouvoirs

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux ;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

## 1.3 Secteurs d'activité

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

### 1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1988, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. Aussi, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers, la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne permettraient pas la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2004-2005, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et la mise en valeur des habitats fauniques ;
- la création d'emplois liés à la faune ;
- le soutien de la pêche et de la relève.

Les clientèles de la Fondation dans ce secteur d'activité sont nombreuses et diversifiées. Plusieurs centaines d'organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoies, réserves fauniques, etc.) ;
- les associations de chasse et de pêche ;
- les organismes de conservation ;
- les regroupements et les sociétés du monde forestier et agricole ;
- les propriétaires d'habitats fauniques ;
- les municipalités et leurs organismes ;
- les établissements d'enseignement et de recherche ;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

### 1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation a pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires d'importance nationale, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000.

En assumant cette responsabilité d'agir comme maître d'œuvre des acquisitions d'habitats fauniques au Québec, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds d'immobilisations.

Occasionnellement, la Fondation met à contribution son savoir-faire en matière de protection des habitats fauniques en réalisant divers projets d'acquisition de milieux naturels à la demande de ministères à des fins de création ou de consolidation d'espaces protégés ou de gestion des ressources fauniques.

### 1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus

La contribution obligatoire des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs est la source de revenus qui compte pour la plus grande proportion parmi les diverses sources de revenus de la Fondation. C'est pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts pour maintenir et améliorer les habitats fauniques que la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les individus, les PME et les grandes entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics. La création en 2003 du Fonds pour la biodiversité et les habitats, qui permet d'associer les entreprises et les organismes locaux à des projets de conservation et d'amélioration des habitats fauniques, est un exemple de ces partenariats d'affaires.

### 1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires

La Fondation réalise ses propres activités de collecte de fonds et ses partenariats d'affaires ; de plus, elle soutient ses partenaires de projets d'habitats dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds – dons de bien ou d'objets, contribution financière, assistance technique, etc. La Fondation offre également aux organismes fauniques qui le désirent ses services administratifs et son statut d'organisme de charité en créant pour leur bénéfice des « fonds dédiés » qui permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

## 1.4 Encadrement administratif

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions : un Règlement de régie interne, qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats ; un Règlement sur le plan d'effectifs, la nomination et la rémunération des employés de la Fondation, qui établit l'ensemble des modalités d'embauche ainsi que les conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables ; un Règlement concernant les demandes d'aide financière, qui fixe la forme et le contenu des demandes d'aide, les renseignements qu'elles doivent contenir, les modalités et les critères d'évaluation des demandes. Ce dernier est soumis à l'approbation du gouvernement.

### 1.4.1 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi d'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation ; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou plus simplement de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme.

### 1.4.2 Effectifs

Au 31 mars 2005, la Fondation compte, outre la fonction de président-directeur général, 15 postes réguliers à temps complet et un poste occasionnel.

Par ailleurs, à la suite d'une réorganisation interne visant à consacrer un maximum de ressources pour la création de nouveaux partenariats d'affaires et pour accroître les revenus de collecte de fonds, la Fondation peut compter depuis l'automne 2000 sur une direction des partenariats d'affaires et de collecte de fonds.

### 1.4.3 Protection des renseignements personnels

L'action réalisée en 2004-2005 dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels est l'évaluation du profil d'accès d'un second fichier du personnel, qui contient des renseignements nominatifs sur chaque membre du personnel de la Fondation. Cette évaluation a été réalisée selon les normes déterminées à l'article 62 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q. c. A-2.1). Une fiche d'évaluation de ce dossier a été élaborée et le niveau de conformité de ce fichier est total.

La priorité pour l'exercice 2005-2006 en matière de protection des renseignements personnels portera sur la conformité du profil d'accès aux renseignements nominatifs concernant le fichier des relevés R-27.

### 1.4.4 Code de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Par ailleurs, la Fondation est membre de l'Association des professionnels en gestion philanthropique et applique le code de déontologie du Centre canadien de philanthropie.

## 2. Orientations stratégiques et priorités

Annuellement, la Fondation établit, dans un plan triennal d'activité, ses orientations stratégiques et ses priorités en matière tant de protection et de mise en valeur des habitats fauniques que de financement de ses activités.

### 2.1 Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques de la Fondation s'appuient sur des valeurs communes à un grand nombre de partenaires privés et gouvernementaux, à savoir : la diversité biologique, le partenariat, le développement régional et la création d'emplois.

Les orientations retenues en matière d'habitats fauniques visent :

- à protéger et à mettre en valeur les habitats nécessaires au développement de la faune dans son ensemble, tant les espèces prélevées que celles qui ne le sont pas ou dont la situation est préoccupante, et ce, près des zones de concentration humaine où les habitats fauniques sont souvent plus menacés ;
- à canaliser les énergies vers la prise de responsabilités accrues par les propriétaires privés, les organismes du milieu et les administrations locales, et à intégrer, dans la réalisation des activités humaines, les éléments fauniques essentiels au développement durable des ressources ;
- à étendre son partenariat avec les organismes privés et gouvernementaux, et à soutenir les organismes du milieu de la faune dans la réalisation de leurs initiatives en matière d'habitats fauniques ;
- à diversifier les interventions sur les plans faunique et géographique afin d'accroître l'utilisation de l'ensemble des ressources par tous les groupes d'utilisateurs.

Par ailleurs, en matière de collecte de fonds et de partenariat d'affaires, les activités de la Fondation sont orientées vers la diversification de ses sources de financement afin de maintenir la stabilité et la récurrence des revenus nécessaires pour soutenir ses interventions fauniques.

### 2.2 Priorités

Dès le début de ses activités, la Fondation a bénéficié de contributions importantes de la part des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. En 1988, le savoir-faire en matière de protection et de mise en valeur des habitats fauniques était peu développé et les initiatives des groupes locaux, plutôt timides. Les efforts ont alors été orientés vers l'accroissement des interventions fauniques, stratégie qui a porté fruit et a permis au partenariat de progresser à un rythme soutenu.

Les priorités qui ont marqué les activités de la Fondation pour l'exercice 2004-2005 en matière d'interventions fauniques sont :

- l'accroissement du soutien aux projets de protection d'habitats des organismes locaux et la limitation des ressources consacrées à ses propres acquisitions d'habitats aux situations d'urgence et à la consolidation de sites où elle détient des titres de propriété ;
- la mise en œuvre de nouveaux cadres d'aide financière et la diffusion du savoir-faire en vue d'orienter la demande vers les cibles et les actions définies dans les stratégies sectorielles adoptées par la Fondation (milieux forestier, urbain et agricole) ;
- la limitation des interventions d'acquisition de connaissances aux milieux et aux espèces pour lesquels des connaissances additionnelles constituent un préalable à la réalisation de projets de protection ou de mise en valeur des habitats – espèces en danger, espèces nordiques et milieu forestier ;
- la concentration des interventions de formation et de transfert de connaissances auprès des organismes non gouvernementaux pour les aider à réaliser des projets de protection et de mise en valeur des habitats ;
- l'augmentation du recrutement de nouveaux adeptes des activités de pêche, financé à même une contribution spéciale à cet effet perçue à l'achat des permis de pêche.

Par ailleurs, depuis quelques années, la Fondation ne dispose plus de ressources suffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes qui lui sont soumises. Elle vise donc à accroître et à consolider ses sources de financement autonomes en associant davantage de partenaires et d'entreprises à des projets, en concevant de nouveaux moyens de recueillir des contributions du public ou éventuellement en instaurant des mécanismes de contribution auprès d'autres utilisateurs de la faune et des habitats.

Les priorités en 2004-2005 concernaient :

- l'accroissement du partenariat d'affaires avec les grandes entreprises, notamment dans le cadre de deux fonds spéciaux : le Fonds pour les espèces nordiques et le Fonds pour la biodiversité et les habitats ;
- une diversification des interventions fauniques afin que les actions sur le terrain renforcent sa notoriété et lui permettent d'obtenir des appuis accrus ;
- l'établissement d'un nouveau cadre de partenariat avec les organismes fauniques afin de leur faire profiter du statut et du savoir-faire de la Fondation en matière de financement autonome.

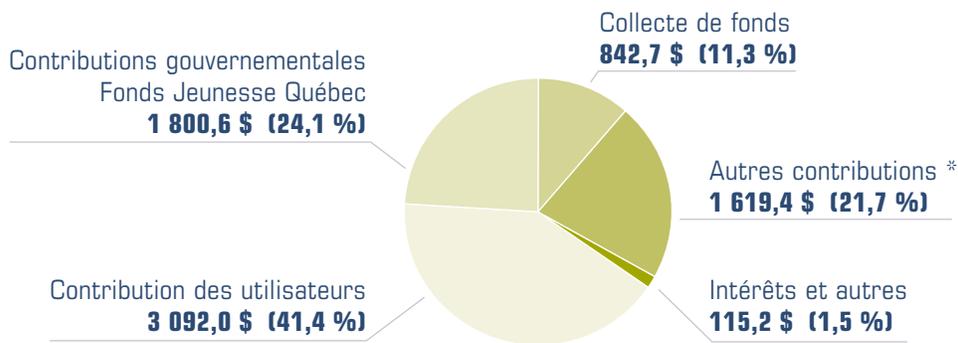
### 3. Faits saillants 2004-2005

En bref, l'exercice 2004-2005 a été caractérisé par les éléments suivants :

- 6,26 millions de dollars consacrés aux projets fauniques et de création d'emplois ;
- 4,38 millions de dollars de revenus autonomes autres que les contributions obligatoires des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- 0,84 million de dollars de revenus de collecte de fonds, progression de 66 % depuis trois ans ;
- 581 projets soutenus financièrement :
  - 228 projets d'habitats ;
  - 137 projets de création d'emplois ;
  - 5 projets d'acquisition d'habitats ;
  - 211 projets relatifs à la pêche et à la relève.

Globalement, les activités de la Fondation, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005, ont été plus importantes que celles des années antérieures. Les dépenses régulières de l'exercice ont progressé de 23,2 % par rapport à l'exercice précédent, tandis que les revenus augmentaient de 19,5 %. Cette hausse est attribuable essentiellement au dossier d'acquisition de milieux naturels pour la Ville de Québec.

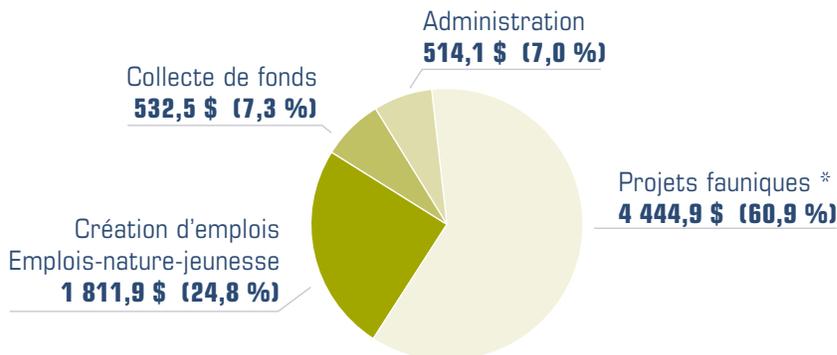
#### Répartition des revenus 2004-2005 7 469,9 milliers de dollars



\* Incluant des contributions de 1 198,4 milliers de dollars pour l'acquisition de milieux naturels pour la Ville de Québec.



## Répartition des dépenses 2004-2005 7 303,4 milliers de dollars

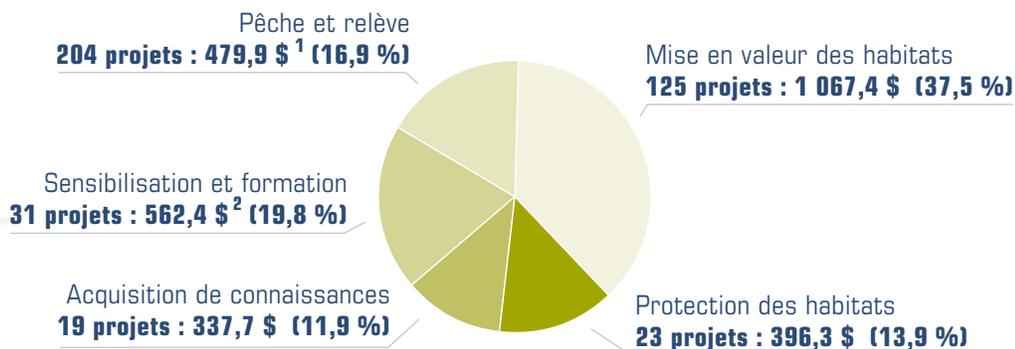


\* Les dépenses consacrées aux projets fauniques, au cours de l'exercice 2004-2005, concernent des projets qui ont été acceptés entre 1999 et 2005. Environ 50 % des subventions versées au cours d'une année sont imputables à des projets acceptés durant les années précédentes. Les dépenses pour des projets fauniques comprennent un montant de 1 219,6 milliers de dollars pour l'acquisition de milieux naturels pour la Ville de Québec.

En plus des sommes versées pour soutenir la réalisation de projets, les nouvelles demandes reçues, évaluées et acceptées annuellement constituent un indicateur important du niveau d'activités et de l'intérêt des partenaires de la Fondation pour ses programmes d'aide financière.

Ainsi, au cours de l'exercice 2004-2005, la Fondation a accepté 402 nouveaux projets d'intervention faunique et 2,84 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation, qui s'étalera sur quatre années. Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 11,91 millions de dollars, soit des investissements totaux de 4,19 \$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

## Répartition des subventions et des projets fauniques acceptés en 2004-2005 par volet d'intervention (en milliers de dollars)



1) Incluant 73 projets sélectionnés par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre du programme Festival de pêche.  
2) Comprend un projet associé à l'acceptation d'un don dirigé (225 000 \$).

Tous les projets acceptés au cours de l'exercice ont contribué à l'atteinte des objectifs de la Fondation afin de répondre à une partie des besoins en matière d'habitats fauniques, à l'intérêt

des acteurs du domaine et à l'apparition de nouveaux partenaires ou de nouveaux concepts de gestion.

## 4. Résultats de l'exercice 2004-2005

La Fondation a adopté une gestion axée sur les résultats. Les objectifs ont été établis selon des échéances diverses pour tenir compte du rythme variable de réalisation des actions nécessaires à leur atteinte. Pour l'exercice 2004-2005, le niveau d'atteinte des objectifs est évalué en fonction de la progression nécessaire pour réaliser l'objectif à l'échéance prévue. Les objectifs retenus concernent trois facettes :

- projets d'habitats fauniques ;
- soutien de la pêche et de la relève ;
- partenariat d'affaires – collecte de fonds.

### 4.1 Projets d'habitats fauniques

En ce qui a trait à l'aide financière et technique offerte aux partenaires pour la réalisation de projets fauniques, la Fondation s'est donné, pour l'exercice 2004-2005, quatre objectifs qui concernent l'ampleur des fonds consacrés aux interventions fauniques, l'accroissement des actions sur le terrain, les interventions en milieu forestier et celles en milieu agricole.

### 4.1.1 Fonds consacrés aux interventions fauniques

#### Le contexte

La Fondation a toujours accordé la priorité au soutien des interventions fauniques de ses partenaires en y consacrant le maximum des fonds disponibles. Le conseil d'administration de la Fondation s'est donné comme orientation de consacrer aux interventions fauniques, bon an mal an, un montant équivalent aux contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. Or, à la suite de l'augmentation de ces contributions en 1998, les sommes consacrées aux interventions ne représentaient que 98,8 % des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs pour l'année 2000-2001.

### Les résultats

Objectif	Résultat 2004-2005	Commentaires
Maintenir les sommes consacrées aux interventions fauniques à un niveau représentant 105,0 % des contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs pour la période 2004-2007.	Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005, les sommes réservées à des projets fauniques ont représenté 149,5 % des contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.	L'excellent rendement de l'exercice est attribuable à la prise en charge de l'acquisition de milieux naturels à Québec. Sans cet élément particulier, le taux d'affectation des contributions des utilisateurs à des projets fauniques aurait été de 110,1 %.
<i>Objectif atteint pour 2004-2005</i>		

### Évolution des sommes consacrées aux interventions fauniques 2002-2005

(en milliers de dollars)

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	TOTAL
Contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	2 987,5	3 014,1	3 092,0	9 093,6
Sommes consacrées à des projets fauniques *	3 152,1	3 395,2	4 623,1	11 170,4
% des contributions investies dans les projets	105,5	112,6	149,5	122,8

\* Comprend le coût des projets fauniques, la contribution nette de la Fondation aux projets de création d'emplois et l'excédent des produits sur les charges.



### 4.1.2 Actions sur le terrain

#### Le contexte

La Fondation a toujours accordé la priorité aux interventions de protection et de mise en valeur des habitats fauniques. De 1998 à 2004, la part des investissements consacrés aux projets de protection et de mise en valeur

a diminué constamment, notamment en raison de l'accroissement des interventions pour la faune en danger et pour les espèces nordiques pour lesquelles l'acquisition de connaissances est prioritaire. En 2003-2004, 53,8 % des investissements pour des projets d'habitats concernaient des projets de protection et de mise en valeur comparativement à 69,9 % en 1999-2000.

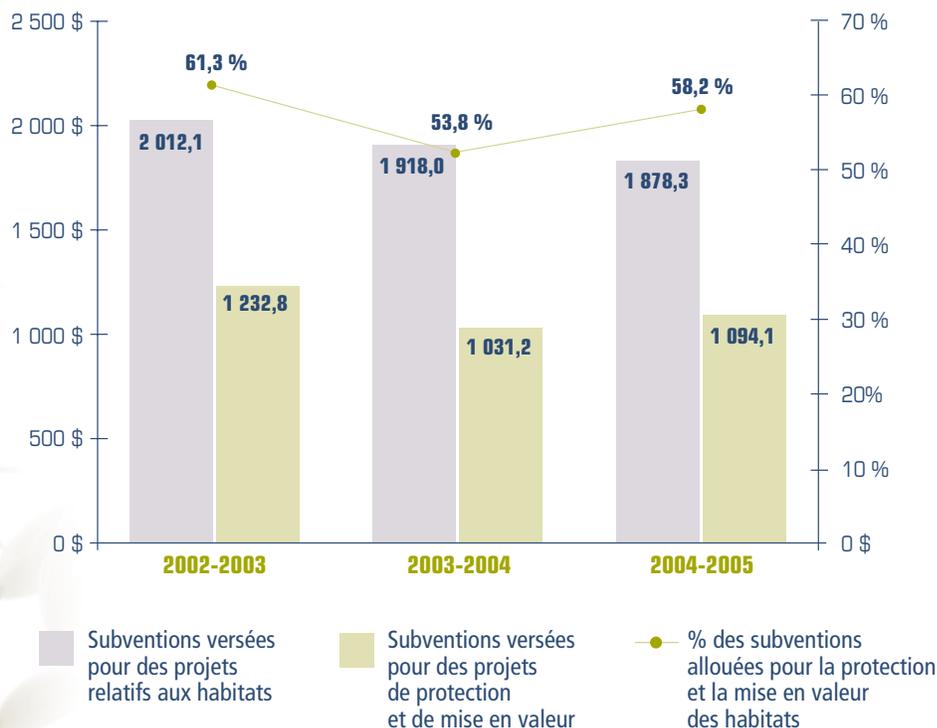
## Les résultats

Objectif	Résultat 2004-2005	Commentaires
Accroître la part des subventions consacrées à des projets de protection et de mise en valeur des habitats afin qu'elles représentent au moins 70 % des subventions totales versées pour des projets d'habitats en 2005-2006.	Au cours de l'exercice 2004-2005, 1,09 million de dollars ont été versés pour soutenir des projets de protection et de mise en valeur des habitats, soit 58,2 % du total des subventions versées pour des projets d'habitats.	En 2004-2005, les subventions accordées pour de nouveaux projets de protection et de mise en valeur des habitats ont représenté 69,3 % du total (62,5 % en 2003-2004). Ces données excluent les projets associés à des dons dirigés pour lesquels la Fondation est tenue d'affecter les sommes reçues selon la volonté des donateurs.
<i>Objectif atteint pour 2004-2005</i>		

Diverses mesures ont été adoptées au cours de l'exercice financier pour amorcer un redressement de la situation. Ainsi, les nouveaux projets de protection et de mise en valeur des habitats acceptés au cours de l'exercice ont accaparé 69,3 % de l'aide financière attribuée aux projets d'habitats, excluant les sommes affectées pour respecter les exigences de dons dirigés (62,5 % en 2003-2004). Par ailleurs, les nouveaux cadres de

soutien financier à des projets de mise en valeur des habitats fauniques en milieu forestier et agricole permettront de poursuivre cet accroissement en 2005-2006. Les prévisions budgétaires de l'exercice situent à 64,6 % du total l'aide qui sera versée en 2005-2006 pour des projets de protection et de mise en valeur des habitats fauniques.

**Évolution des sommes versées pour des projets de protection et de mise en valeur des habitats 2002-2005**  
(en milliers de dollars)



### 4.1.3 Interventions en milieu forestier

#### Le contexte

L'aménagement intégré et durable des forêts, la certification forestière et la révision du régime forestier sont parmi les principaux facteurs qui contribuent actuellement à une réorganisation des pratiques forestières et favorisent l'intégration forêt-faune.

La Fondation a adopté, en 1997, une stratégie d'intervention en milieu forestier qui vise à y accroître ses interventions et à

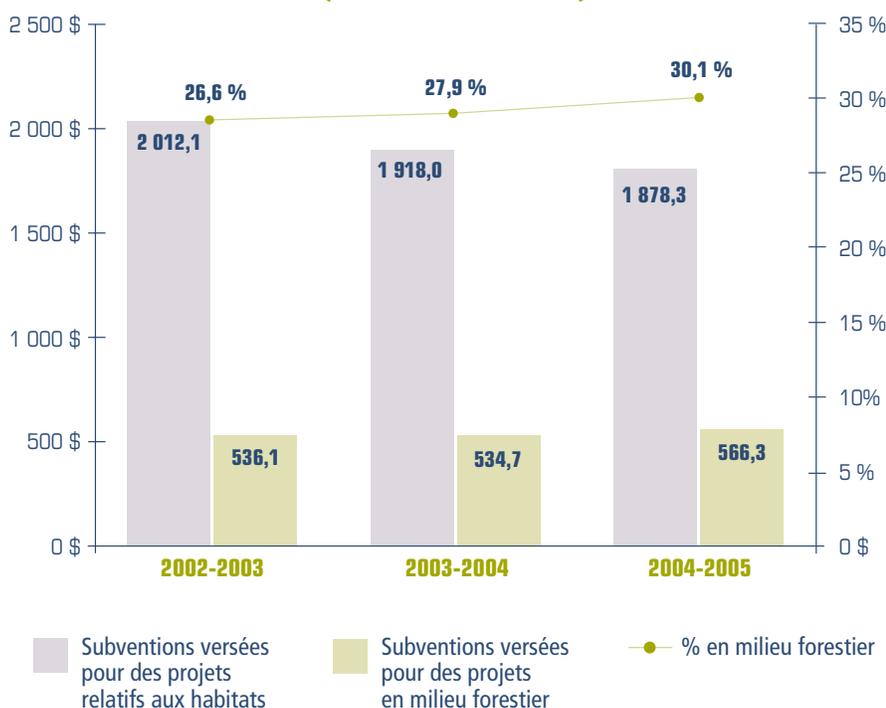
atteindre un meilleur équilibre dans l'affectation des contributions des chasseurs et des trappeurs. Elle vise à mieux répondre aux besoins et à appuyer les efforts des acteurs du milieu forestier dans la réalisation de projets bénéfiques pour la faune.

Au cours de la période triennale 1998-2001, les investissements annuels moyens consacrés à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier ont été de 304 200 \$, soit 16,4 % des subventions totales versées pour des projets d'habitats.

### Les résultats

Objectif	Résultat 2004-2005	Commentaires
La Fondation accroîtra les sommes consacrées à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier afin qu'elles représentent en 2005-2006 au moins 30 % des investissements totaux dans des projets relatifs aux habitats.	La Fondation a versé 566 344 \$ pour des projets pour la faune terrestre et aviaire en milieu forestier en 2004-2005, soit 30,1 % du total des subventions versées pour des projets relatifs aux habitats.	Les engagements pris par la Fondation au cours de l'exercice 2004-2005 pour soutenir de nouveaux projets en milieu forestier ont atteint 743 920 \$, hausse de 28 % des fonds réservés pour le milieu forestier.
<i>Objectif triennal atteint un an avant l'échéance</i>		

Évolution des investissements en milieu forestier 2002-2005 (en milliers de dollars)



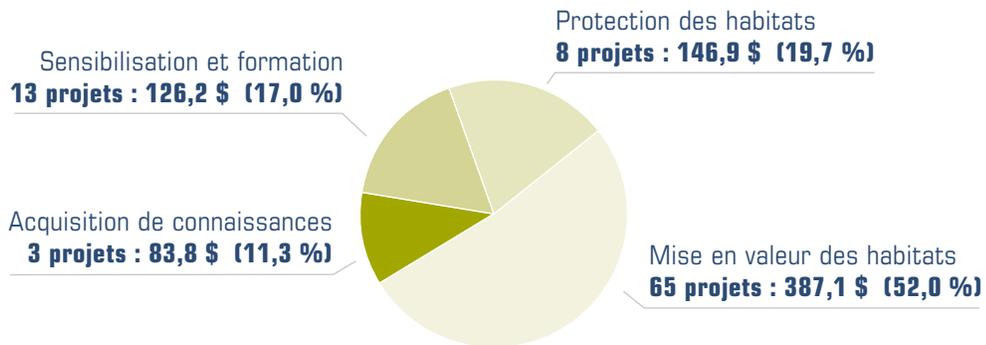


Les projets les plus importants en milieu forestier acceptés au cours de l'année concernent :

- l'implantation d'une saine gestion de l'eau dans le bassin versant de la rivière Rimouski. Le Conseil de bassin de la rivière Rimouski caractérisera et protégera par des ententes de conservation volontaire 50 milieux humides forestiers d'une superficie de 300 hectares. Ce projet est l'un des 21 qui ont permis de protéger depuis 2002, grâce à la collaboration de près de 300 propriétaires de boisés privés, 2 093 hectares de milieux humides forestiers répartis dans 190 sites ;

- l'application dans sept sous-bassins du territoire de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent d'une nouvelle approche de protection et d'aménagement des habitats fauniques en forêt privée grâce à l'utilisation du sous-bassin versant comme échelle de référence. Le projet contribuera au développement de l'approche écosystémique et de la certification en forêt privée ;
- l'élaboration de plans d'aménagement forêt-faune en forêt privée qui aideront les propriétaires de boisés privés à prendre des décisions plus éclairées concernant l'aménagement et la conservation des ressources forestières et fauniques de leurs propriétés. Vingt-sept partenaires du secteur forestier ont adhéré au cadre de soutien financier mis en place par la Fondation en 2004.

### Répartition des projets et des sommes réservées au milieu forestier en 2004-2005 (en milliers de dollars)



#### 4.1.4 Milieu agricole

##### *Le contexte*

Les cours d'eau en milieu agricole ont subi les effets d'une agriculture de plus en plus intensive et ont perdu, dans bien des cas, leur potentiel faunique en raison de la pollution diffuse, de l'érosion, etc. Depuis quelques années, grâce aux programmes d'aide à l'emploi et à la faveur de l'intérêt croissant de certains producteurs agricoles pour les questions

environnementales, la conservation des sols et la gestion intégrée des ressources, la Fondation a soutenu la réalisation de plusieurs projets aquatiques en milieu agricole. Certains d'entre eux, réalisés en collaboration avec les producteurs agricoles et leurs conseillers, ont démontré leur valeur didactique et sont devenus de véritables projets témoins. Au cours de la période 2001-2004, la Fondation a versé en moyenne annuellement 209 400 \$ pour soutenir des projets aquatiques en milieu agricole.

### Les résultats

Objectif	Résultat 2004-2005	Commentaires
La Fondation augmentera ses investissements pour soutenir des interventions de conservation et de mise en valeur des habitats aquatiques en milieu agricole pour y consacrer 250 000 \$ en 2006-2007.	Au cours de l'exercice 2004-2005, la Fondation a versé 237 578 \$ pour soutenir la réalisation de projets de conservation et de mise en valeur des habitats aquatiques en milieu agricole.	Vingt nouveaux projets relatifs aux habitats aquatiques en milieu agricole ont été acceptés au cours de l'année. L'aide réservée pour ces projets se chiffre à 290 400 \$, indice d'accroissement pour l'année 2005-2006.
<i>Objectif triennal en voie d'être atteint</i>		

En 2004-2005, la Fondation et l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont élaboré un plan d'action pour mettre en valeur la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole. Ce plan, dévoilé en janvier 2005, permettra d'expérimenter des modèles durables d'aménagement agriculture-faune pour des petits et moyens cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant à prédominance agricole. Le plan ralliera autour d'objectifs communs des intervenants-terains – producteurs agricoles, clubs conseils en agroenvironnement et fédérations de l'UPA – et des partenaires gouvernementaux – Financière agricole, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. En date du 31 mars 2005, 30 projets totalisant des investissements estimés à 35,0 millions de dollars ont été soumis par des partenaires locaux.



Les interventions acceptées en 2004-2005 sont très diversifiées. En voici trois exemples :

- la Fondation a soutenu en 2004-2005, dix projets de coordination agriculture-faune qui visaient à poursuivre les travaux amorcés en 2003 dans le cadre du programme Emplois-nature-jeunesse (102 300 \$). Ces projets ont permis notamment de parachever des plans de conservation de la biodiversité et des rapports de caractérisation de

cours d'eau, de sensibiliser des producteurs à la protection de la faune, de favoriser leur engagement par des ententes de conservation volontaire et de réaliser divers travaux d'aménagement en cours d'eau et sur les rives. Cinq fédérations régionales de l'UPA et cinq clubs conseils en agroenvironnement ont réalisé ces projets ;

- le Club Consersol Vert Cher, qui travaille dans le bassin versant de la rivière Richelieu en Montérégie, a proposé la restauration de 500 mètres de berges le long de la rivière Amyot, cours d'eau qui abrite plusieurs espèces d'eau chaude – grand brochet, chevalier blanc, etc. Le projet, réalisé en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et avec les producteurs agricoles, servira de site de démonstration pour sensibiliser les autres riverains de la rivière Amyot ;
- la Corporation de restauration de la rivière Jacques-Cartier dans la région de la Capitale-Nationale a réalisé des aménagements dans trois tributaires de la Jacques-Cartier qui coulent en territoire agricole. Les travaux de nettoyage, d'aménagement d'abris, de seuils et de contrôle de l'érosion permettront de créer ou d'améliorer des zones de repos et des sites de reproduction pour l'omble de fontaine. Les travaux ont été réalisés avec la collaboration du ministère des Transports.



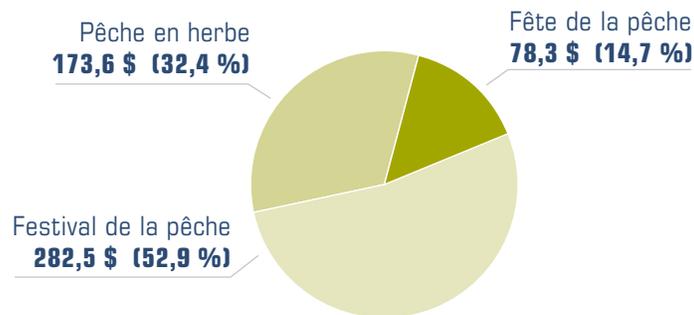
## 4.2 Soutien de la pêche et de la relève

### *Le contexte*

Afin de freiner la baisse du nombre de pêcheurs et le vieillissement de cette clientèle, un fonds alimenté par une contribution spéciale des pêcheurs a été constitué en 1994. Ce fonds, qui vise à augmenter l'offre de poissons par des ensemencements et à recruter de nouveaux adeptes de la pêche, soutient trois types d'activité :

- le programme « Festival de pêche », qui permet de financer des projets d'ensemencement reçus, sélectionnés et suivis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. La Fondation a consacré 282 500 \$ en 2004-2005 pour soutenir les 73 projets retenus ;
- le programme « Pêche en herbe » vise, quant à lui, le recrutement de nouveaux adeptes de la pêche auprès des jeunes, et consiste à recevoir des groupes durant une journée pour les initier à la pêche et les sensibiliser à la faune et aux habitats fauniques ; chaque jeune reçoit alors un ensemble de pêche, un cahier éducatif et un certificat Pêche en herbe. La Fondation a consacré, en 2004-2005, 173 600 \$ à ce programme, dont elle assume la promotion et la gestion ;
- la « Fête de la pêche » qui permet à toute la population du Québec, jeunes et adultes, de pêcher sans permis partout au Québec pendant une fin de semaine. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Fondation ont participé au soutien des activités organisées localement et 78 300 \$ ont été consacrés à cette activité.

### Répartition des dépenses pêche et relève 534,4 milliers de dollars



De 1997, date du début du programme Pêche en herbe, à 2004, la Fondation et ses partenaires ont initié plus de 67 000 jeunes à la pêche. Et ce n'est qu'un début.

## Les résultats

Objectif	Résultat 2004-2005	Commentaires
Initier 35 000 jeunes à la pêche au cours de la période triennale 2004-2007. Une priorité sera accordée à l'accroissement du nombre de jeunes initiés dans les grands centres urbains, notamment à Montréal.	Au cours de l'année 2004-2005, 13 621 jeunes ont été initiés à la pêche et ont reçu un certificat Pêche en herbe, qui leur permettra de pêcher sans permis de pêche jusqu'à l'âge de 18 ans.	Près de 1 300 jeunes ont été initiés dans les régions de Montréal et de Laval. De plus, plusieurs jeunes de la région métropolitaine ont été initiés dans le cadre d'activités tenues en région.

*Objectif triennal en voie d'être atteint*

En 2004-2005, 13 621 jeunes ont bénéficié d'une journée d'activité Pêche en herbe, soit 8 % de plus qu'au cours de l'exercice précédent. Le coût moyen par participant déboursé

par la Fondation est passé de 13,50 \$ à 12,75 \$ grâce au partenariat accru des organismes locaux et à la participation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

### Évolution du nombre de participants et du coût par participant 1997-2004



Cent vingt-sept projets soumis par des organismes locaux de toutes les régions du Québec ont été sélectionnés et soutenus pour la réalisation d'une activité Pêche en herbe. Plus de 11 700 jeunes ont ainsi été initiés à la pêche par des partenaires locaux.

au programme. Outre une contribution de 30 000 \$ versée à la Fondation à l'été 2004, les marchands Canadian Tire du Québec ont participé à l'expansion du programme en assurant la distribution des cannes à pêche identifiées par le logo du programme.

Pour sa part, la Fondation, en collaboration avec la Fédération québécoise de la faune, la Fédération des pourvoiries du Québec, la Société des établissements de plein air du Québec, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Éco-Nature de Laval, a initié à la pêche 1 900 jeunes des régions de Montréal et de Québec. Depuis 1999, Canadian Tire est associé





### 4.3 Partenariat d'affaires – Collecte de fonds

#### *Le contexte*

La Fondation de la faune a toujours cherché à augmenter ses autres revenus et à amener de nouvelles clientèles à ajouter leur contribution à celle des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. Devant la hausse des besoins financiers pour des projets fauniques, la Fondation a pris la décision en 2000 d'accroître sa capacité financière en établissant de façon plus soutenue des partenariats d'affaires avec la grande entreprise du Québec. D'autres activités plus traditionnelles de collecte de fonds ont aussi été développées de façon parallèle :

- le Fonds pour la biodiversité et les habitats lancé en 2003-2004 pour promouvoir la conservation de la biodiversité et des habitats, associer de nouveaux partenaires préoccupés par le développement durable et ainsi accroître le soutien aux projets d'interventions fauniques, notamment ceux relatifs à la faune en danger et à la mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau agricoles ;

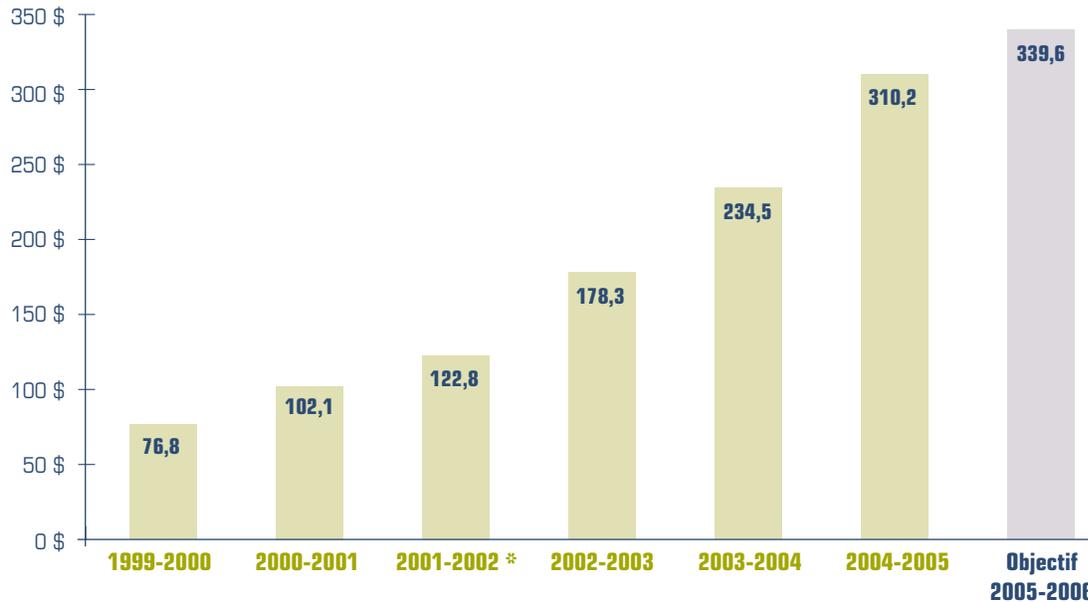
- le Fonds pour les espèces nordiques, consortium qui regroupe une grande diversité de partenaires intéressés par une exploitation durable des ressources nordiques et par la conservation et la mise en valeur des habitats exceptionnels qui s'y trouvent, et qui désirent y apporter leur soutien financier ou leur savoir-faire ;
- la carte Nature VISA Desjardins, carte de crédit « affinité » émise par VISA Desjardins, grâce à laquelle la Fondation reçoit une contribution de chaque détenteur ainsi qu'une ristourne sur la valeur totale des transactions effectuées avec la carte ;
- le partenariat d'affaires, qui repose sur le parrainage, par des entreprises, de projets d'intervention faunique, sur le versement de redevances et sur le soutien financier d'événements, de projets ou de documents qui ont un bon potentiel médiatique ;
- les dons et les autres contributions des particuliers qui découlent de campagnes de sollicitation, de ventes de biens et de produits, d'adhésions, etc.

### Les résultats

Objectif	Résultat 2004-2005	Commentaires
Accroître les revenus annuels nets de la collecte de fonds de 50 % au cours de la période 2003-2006 en maintenant un rendement d'au moins 1,50 \$ de revenu par dollar dépensé.	Les revenus nets de la collecte de fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 sont de 310 200 \$, progression de 74,0 % par rapport à 2002-2003. Le rendement pour l'année a été de 1,58 \$ de revenus par dollar dépensé.	Depuis la réorganisation des effectifs effectuée en 2000 dans le but d'accroître le financement privé et les partenariats d'affaires, les revenus nets de collecte de fonds ont quadruplé
<i>Objectif triennal dépassé un an avant l'échéance</i>		



### Évolution des revenus nets de la collecte de fonds 1999-2005 (en milliers de dollars)

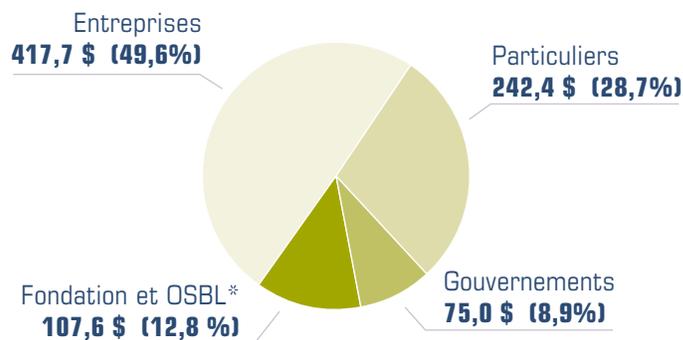


\* En 2001-2002, un partenariat exceptionnel avec le Comité pour la protection du patrimoine de l'île des Sœurs avait permis d'engendrer des revenus nets de 421 600 \$. Pour ne pas fausser la comparaison, les montants provenant de ce partenariat n'ont pas été inclus.

Par ses activités et ses programmes de collecte de fonds, la Fondation sollicite tous les groupes de la société, des particuliers aux gouvernements. Au cours de l'exercice 2004-2005, notamment grâce au Fonds pour les espèces nordiques et au Fonds pour la biodiversité et les habitats, les entreprises ont

contribué pour près de 420 000\$, soit 50% des revenus provenant des efforts de collecte de fonds. Depuis 2001, année de création du Fonds pour les espèces nordiques, les contributions des entreprises se sont accrues de 157%.

### Provenance des revenus de collecte de fonds 2004-2005 (en milliers de dollars)



\* Organisme sans but lucratif



La Fondation de la faune a émis des reçus pour usage fiscal à 5 002 donateurs, qui ont effectué des dons d'une valeur totale de 458 409 \$ au cours de l'exercice 2004-2005.

Principaux éléments qui ont marqué l'année :

- Conclusion de trois nouveaux partenariats financiers associés au Fonds pour la biodiversité et les habitats. Les engagements et les contributions de l'Association minière du Québec, de la Financière agricole du Québec et de Tembec portent ainsi à 850 720 \$ l'ensemble des contributions et des engagements confirmés pour soutenir principalement la réalisation de projets relatifs aux habitats des espèces dont la situation est préoccupante et à la mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau agricoles.



- Renouvellement de partenariats d'affaires majeurs, qui confirme la crédibilité des interventions de la Fondation et de ses promoteurs de projets et la confiance de nos partenaires financiers :

VISA Desjardins renouvelle pour cinq ans son entente de distribution et de gestion de la carte Nature VISA Desjardins. À terme, en 2009, ce partenariat aura vingt ans.

Canadian Tire renouvelle pour une deuxième fois son partenariat triennal avec la Fondation et devient «présentateur officiel du programme Pêche en herbe» jusqu'en 2006.

Bioxel Pharma poursuit pour une deuxième période de trois ans son soutien à des projets de recherche sur les relations entre la faune et l'if du Canada.



- Tenue de deux activités-bénéfice associées à la réalisation de projets concrets :

Le 25 mai 2004 à Montréal, 333 personnes répondaient à l'invitation de M. Rémi Marcoux, président du conseil et chef de la direction, Transcontinental inc., et président d'honneur de la soirée. Les participants à cette soirée haute en couleur ont ainsi versé 55 000 \$ pour la sauvegarde des espèces nordiques et ont pu apprécier le talent des animateurs, les artistes Louise Laparé, Patrice L'Ecuyer et Gaston Lepage.



Le 29 mars 2005, M. Laurent Pellerin, président général de l'Union des producteurs agricoles, recevait 350 personnes à un rendez-vous nature et gastronomie régionale au Musée de la civilisation à Québec. Les profits de 64 000 \$ de la soirée seront investis dans des projets de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole.



- Alcan inc. conclut un nouveau partenariat financier et s'engage à verser jusqu'à 200 000 \$ pour réaliser une «Route de la biodiversité» entre Tadoussac et Chicoutimi sur la rive nord du Saguenay.



#### 4.4 Autres activités

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005, la Fondation est intervenue dans d'autres secteurs d'activité pour améliorer des habitats aquatiques, pour soutenir des projets de création d'emplois, pour favoriser le maintien de la biodiversité et pour accroître la sollicitation à des fins fauniques.

##### Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA)

Bien qu'il ne fasse pas l'objet d'objectifs de gestion, le programme d'Amélioration de la qualité des habitats aquatiques accapare la principale portion du budget que la Fondation consacre aux subventions à des projets fauniques. En 2004-2005, 48 nouveaux projets ont été acceptés, ce qui porte l'aide totale à 564 405 \$. La valeur des travaux d'aménagement et de restauration des habitats aquatiques qui seront réalisés par les promoteurs de projets se chiffrent à 2,16 millions de dollars.

Les projets les plus représentatifs des actions réalisées dans les habitats aquatiques sont :

- la restauration des populations d'omble de fontaine, l'aménagement de frayères et la construction d'un obstacle infranchissable pour les espèces compétitrices au lac Cliff dans la zec Gros-Brochet. Le promoteur, l'Association sportive du Gros-Brochet inc., compte sur ce projet de restauration pour accroître le potentiel de pêche de ce secteur ;
- l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, dans une optique de gestion multi-ressource, procédera à l'aménagement du ruisseau Lauzier, un tributaire du lac Matapédia. Le projet comprend l'aménagement de seuils, de déflecteurs et d'abris, la création de frayères pour l'omble de fontaine et la stabilisation des rives du ruisseau ;

- l'aménagement d'une passe migratoire au barrage Dunn sur la rivière Châteauguay à Sainte-Martine dans le cadre d'un vaste plan de revitalisation de la rivière Châteauguay pris en charge par l'Association chasse et pêche Les Balbuzards. Le projet permettra à plusieurs espèces de poissons, dont le doré jaune, le grand brochet et la perchaude, d'accéder aux habitats en amont du barrage.

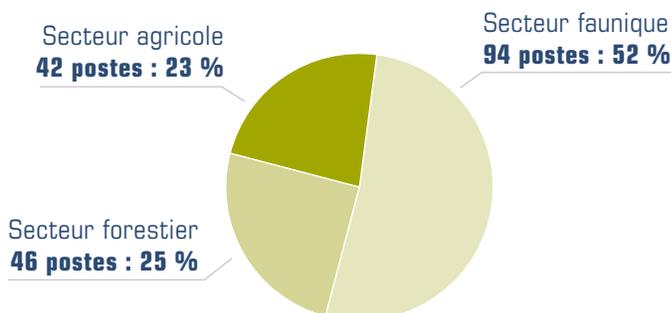
##### Emplois-nature-jeunesse

Grâce à la contribution financière de la Société de gestion du Fonds Jeunesse, gestionnaire du Fonds Jeunesse Québec, la Fondation a poursuivi son programme Emplois-nature et a versé, au cours de l'année 2004-2005, des subventions salariales de 1,8 million de dollars pour la réalisation de 137 projets.

Du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 31 mars 2005, 206 jeunes de moins de 30 ans ont bénéficié d'une période d'emploi subventionnée. Ce sont principalement des diplômés de niveau universitaire ou collégial, biologistes et techniciens, qui ont pu ainsi acquérir une expérience de travail d'une durée moyenne de 34 semaines, et ce, dans leur domaine de formation.

L'essentiel des 182 postes créés était lié à la faune ou aux habitats fauniques. Ils ont permis à des organismes du secteur faunique de consolider leurs activités ou de développer de nouveaux créneaux d'intervention, et à des organismes des secteurs forestier et agricole d'intégrer dans leurs activités des considérations fauniques essentielles au développement durable des ressources.

#### Répartition des postes du programme Emploi-nature-jeunesse selon le secteur d'activités des promoteurs 2003-2005





# Synthèse des résultats

## 2004-2005

Enjeu	Objectif 2004-2007	Résultats 2004-2005	Commentaires	Atteinte de la cible
<b>Consacrer un maximum de fonds aux projets d'intervention faunique</b>	Maintenir les sommes consacrées aux interventions fauniques à un niveau représentant 105,0% des contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs pour la période 2004-2007.	Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005, les sommes réservées à des projets fauniques ont représenté 149,5% des contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.	L'excellent rendement de l'exercice est attribuable à la prise en charge de l'acquisition de milieux naturels à Québec. Sans cet élément particulier, le taux d'affectation des contributions des utilisateurs à des projets fauniques aurait été de 110,1%.	Objectif atteint pour 2004-2005
<b>Verser la majorité des subventions à des projets de protection et de mise en valeur des habitats sur le terrain</b>	Accroître la part des subventions consacrées à des projets de protection et de mise en valeur des habitats afin qu'elles représentent au moins 70% des subventions totales versées pour des projets d'habitats en 2005-2006.	Au cours de l'exercice 2004-2005, 1,09 million de dollars ont été versés pour soutenir des projets de protection et de mise en valeur des habitats, soit 58,2% du total des subventions versées pour des projets d'habitats.	En 2004-2005, les subventions accordées pour de nouveaux projets de protection et de mise en valeur des habitats ont représenté 69,3% du total (62,5% en 2003-2004). Ces données excluent les projets associés à des dons dirigés pour lesquels la Fondation est tenue d'affecter les sommes reçues selon la volonté des donateurs.	Objectif non atteint pour 2004-2005
<b>Mise en valeur des habitats fauniques en milieu forestier</b>	La Fondation accroîtra les sommes consacrées à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier afin qu'elles représentent en 2005-2006 au moins 30% des investissements totaux dans des projets relatifs aux habitats.	La Fondation a versé 566 344 \$ pour des projets pour la faune terrestre et aviaire en milieu forestier en 2004-2005, soit 30,1% du total des subventions versées pour des projets relatifs aux habitats.	Les engagements pris par la Fondation au cours de l'exercice 2004-2005 pour soutenir de nouveaux projets en milieu forestier ont atteint 743 920 \$, hausse de 28% des fonds réservés pour le milieu forestier.	Objectif triennal atteint un an avant l'échéance
<b>Milieu agricole – Conservation et mise en valeur des habitats aquatiques</b>	La Fondation augmentera ses investissements pour soutenir des interventions de conservation et de mise en valeur des habitats aquatiques en milieu agricole pour y consacrer 250 000 \$ en 2006-2007.	Au cours de l'exercice 2004-2005, la Fondation a versé 237 578 \$ pour soutenir la réalisation de projets de conservation et de mise en valeur des habitats aquatiques en milieu agricole.	Vingt nouveaux projets relatifs aux habitats aquatiques en milieu agricole ont été acceptés au cours de l'année. L'aide réservée pour ces projets se chiffre à 290 400 \$, indice d'accroissement pour l'année 2005-2006.	Objectif triennal en voie d'être atteint
<b>Recrutement de nouveaux adeptes de la pêche</b>	Initier 35 000 jeunes à la pêche au cours de la période triennale 2004-2007. Une priorité sera accordée à l'accroissement du nombre de jeunes initiés dans les grands centres urbains, notamment à Montréal.	Au cours de l'année 2004-2005, 13 621 jeunes ont été initiés à la pêche et ont reçu leur certificat Pêche en herbe, qui leur permettra de pêcher sans permis de pêche jusqu'à l'âge de 18 ans.	Près de 1 300 jeunes ont été initiés dans les régions de Montréal et de Laval. De plus, plusieurs jeunes de la région métropolitaine ont été initiés dans le cadre d'activités tenues en région.	Objectif triennal en voie d'être atteint
<b>Diversification et accroissement des revenus de collecte de fonds</b>	Accroître les revenus annuels nets de la collecte de fonds de 50% au cours de la période 2003-2006 en maintenant un rendement d'au moins 1,50 \$ de revenu par dollar dépensé.	Les revenus nets de la collecte de fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 sont de 310 200 \$, progression de 74,0% par rapport à 2002-2003. Le rendement pour l'année a été de 1,58 \$ de revenu par dollar dépensé.	Depuis la réorganisation des effectifs effectuée en 2000 dans le but d'accroître le financement privé et les partenariats d'affaires, les revenus nets de collecte de fonds ont quadruplé.	Objectif triennal dépassé un an avant l'échéance



## Biodiversité

La Fondation a poursuivi, en 2004-2005, sa contribution aux efforts et aux engagements gouvernementaux en matière de préservation de la biodiversité. Une aide financière de 518 050 \$ a été réservée pour soutenir la réalisation de 21 projets relatifs aux habitats d'espèces dont la situation est jugée préoccupante. Cette aide comprend un montant de 225 000 \$ pour réaliser un projet de route de la biodiversité sur la rive nord du Saguenay grâce à une contribution spéciale d'Alcan inc. Parmi les projets les plus représentatifs notons les suivants :

- la Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon poursuivra, au cours des trois prochaines années, ses efforts de protection des habitats d'espèces en situation préoccupante dans le bassin versant de la rivière au Saumon en Estrie. La signature d'ententes de conservation avec les propriétaires privés et l'acquisition de lots sont les moyens privilégiés par le promoteur. Déjà, 556 hectares d'habitats et de milieux naturels ont été protégés, notamment pour le faucon pèlerin, la grenouille des marais, la salamandre sombre du nord et la salamandre pourpre ;
- une étude d'avant-projet sera réalisée afin d'évaluer les contraintes d'ordre biologique, physique, technique et financier pour orienter les futurs aménagements de frayères à esturgeon jaune dans les rivières Ouareau et l'Assomption. La Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption, promotrice du projet, n'en est pas à ses débuts et a déjà réalisé de nombreux projets dans le bassin versant de la rivière l'Assomption.

## Sollicitation faunique

La Fondation est de plus en plus active pour augmenter la capacité de ses partenaires fauniques de collecter des fonds et de récolter, collectivement, une part de plus en plus importante des dons et des contributions effectués par les Québécoises et les Québécois.

En 2004-2005, plusieurs actions ont été menées pour accroître les fonds disponibles pour des projets fauniques :

- encaissement et gestion de 121 500 \$ provenant de compensations liées à des certificats d'autorisation ou de contributions diverses versées dans des fonds dédiés régionaux et réservées exclusivement à la réalisation de projets fauniques ;
- participation à des activités de collecte de fonds d'une trentaine de partenaires et soutien de ces activités :
  - dons de biens et d'objets ;
  - commandites d'activités ;
  - participation aux événements ;
  - aide à l'organisation ;
  - etc. ;
- création d'un Fonds pourvoirie Québec dédié à la mise en valeur multiresource du territoire en pourvoirie.



## 5. Perspectives 2005-2006

Pour le prochain exercice, la Fondation maintiendra ses orientations stratégiques et ses priorités d'intervention en matière de partenariat et d'habitats fauniques. Elle poursuivra ses actions en milieu forestier et intensifiera ses investissements en milieu agricole dans un contexte de préservation de la biodiversité, de développement durable des ressources et de participation des propriétaires. Elle consolidera ses interventions sur les habitats des espèces fauniques, prélevées ou non. Enfin, elle maintiendra ses efforts afin de recruter de nouveaux adeptes des activités de pêche et d'atténuer la désaffection des Québécoises et des Québécois pour cette activité récréative.

Soucieuse d'améliorer sans cesse son action et ses résultats, la Fondation s'est fixé des objectifs à atteindre pour 2005-2006. Les principaux thèmes retenus sont une continuité de ceux de l'exercice précédent, à savoir :

- réinvestir un maximum de fonds dans les interventions fauniques ;
- accroître la part des subventions pour des projets de protection et de mise en valeur des habitats ;
- soutenir les efforts d'aménagement intégré des ressources en milieu forestier ;
- mettre en application sa stratégie d'intervention dans les cours d'eau en milieu agricole ;
- initier un plus grand nombre de jeunes à la pêche.

En matière de collecte de fonds, la Fondation accentuera ses efforts en vue d'accroître tant les revenus recueillis que le rendement obtenu sur ses investissements dans ce domaine. Les principaux axes de travail seront les suivants :

- poursuivre le développement du Fonds pour la biodiversité et les habitats et du Fonds pour les espèces nordiques ;
- solliciter des entreprises du secteur agroalimentaire pour la mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole ;
- développer un ou deux partenariats basés sur la notion de marketing de bienfaisance (utilisation d'une image de marque pour mousser la vente d'un produit). Ce type d'entente permettrait à la Fondation d'exploiter un nouveau créneau de revenus et contribuerait à accroître sa notoriété ;
- resserrer les liens avec les particuliers qui soutiennent la Fondation ;
- concevoir et mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de collecte de fonds pouvant être profitables aux partenaires fauniques.



## Donateurs et partenaires de la Fondation

### Les parrains fondateurs

ALCAN INC.  
FÉDÉRATION DES CAISSES  
DESJARDINS DU QUÉBEC  
HYDRO-QUÉBEC

### Les parrains

#### 100 000 \$ et plus cumulativement

ANONYME  
BIOXEL PHARMA INC.  
BORALEX  
CANADIAN TIRE  
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE  
DU QUÉBEC  
ENVIRONNEMENT CANADA – SERVICE  
CANADIEN DE LA FAUNE  
FONDS DE LUTTE CONTRE LA  
PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU  
TRAVAIL  
HABITAT FAUNIQUE CANADA  
KRUGER INC.  
MINISTÈRE DES RESSOURCES  
NATURELLES ET DE LA FAUNE  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU  
QUÉBEC  
POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL,  
JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)  
SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS  
JEUNESSE  
TEMBEC  
VILLE DE QUÉBEC  
VISA DESJARDINS

### Les donateurs et les commanditaires

#### De 25 000 \$ à 99 999 \$

ABITIBI-CONSOLIDATED  
ALLIANCE ENVIRONNEMENT  
ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC  
BOWATER PRODUITS FORESTIERS  
DU CANADA INC.  
BRASSEURS DU NORD (LES)  
BRASSEURS R. J. ET LE PROJET RESCOURSE  
CORPORATION PROMENT ET LE GROUPE DES  
INVESTISSEMENTS ÎLE DES SŒURS INC.  
FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)  
FONDATION EJLB  
JOURDAIN, MADELEINE B. (TERRAIN)  
MAISON SIMONS (LA)

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS  
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION  
ET DE L'EXPORTATION  
NUTRITE  
RSP HYDRO  
TÉLÉVISION QUATRE-SAISONS

#### De 10 000 \$ à 24 999 \$

BANQUE DE MONTRÉAL  
BPR  
CITÉ DE L'ÎLE DÉVELOPPEMENT INC.  
DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES  
HUMAINES CANADA  
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE  
DOMTAR  
LE SOLEIL  
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES  
ET DES RÉGIONS  
MRC FJORD DU SAGUENAY  
NORANDA  
TRANSCONTINENTAL INC.

#### De 1 000 \$ à 9 999 \$

ACIER LEROUX INC.  
AHR, MARC  
ALIMENTATION COUCHE-TARD  
ALLARD, BENOÎT  
ARTHURE  
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC,  
HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN  
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE  
SAINTE-MARGUERITE  
ASSOCIATION DES GARDIENS DE ZOO  
DU QUÉBEC  
AUBUT, MARCEL  
AUDET, JEAN-MARIE  
BANQUE NATIONALE DU CANADA  
(CHICOUTIMI)  
BELL MOBILITÉ  
BENOÎT GIRARD MÉTAL INC.  
BÉTON RÉGIONAL  
BOUCHARD, ALAIN  
BOUCHER, ANDRÉ  
BRASSERIE LABATT  
BUISSON, LUC  
CAISSE DESJARDINS DES FONCTIONNAIRES  
DU QUÉBEC  
CANADIAN WASTE SERVICES INC.  
CARON, BÉLANGER, ERNST & YOUNG  
CARON, GHISLAIN  
CASCADES GCP JONQUIÈRE  
CEGERCO CONSTRUCTEUR INC.  
CENTRE D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE  
DU QUÉBEC  
CHAGNON, ANDRÉ  
CLUB CHAMBEAUX INC.  
COMPAGNIE ASPHALTE LTÉE  
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE LATERRIÈRE  
CÔTÉ, RICHARD  
COUTURE, RICHARD  
DALE PARIZEAU INTERNATIONAL  
D'AMOURS, DENIS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA  
DUCHESNE, ANDRÉ  
ÉLECTROPAGE S.C.C.  
ÉQUIPEMENT MALTAIS BRASSARD MALTAIS INC.  
EXCAVATION DE CHICOUTIMI INC.  
FÉDÉRATION DES POURVOIRES DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS  
DE CONSOMMATION DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT  
DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS  
DE VOLAILLES DU QUÉBEC  
F. GILBERT LTÉE  
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE  
FONDATION CANADIENNE DE LA FAUNE  
FONDS ZELLERS POUR LA FAMILLE  
FORAMEC  
FORESTIERS REBEC INC.  
FORTIN, RÉJEAN, DONS EN MÉMOIRE DE †  
FUMOIR GRIZZLY  
GAGNON, LYNDA  
GAUTHIER, JACQUES  
GÉNIVAR  
GÉRARD, ROBERT  
GOURDEAU, JEAN  
GRONDIN, JEAN-LUC  
GROUPE CONSEIL SAGUENAY INC.  
GROUPE SAVOIE  
HÉBERT, DANIEL  
HÉLIPTÈRES CANADIENS  
HILL, PETER  
HOME DÉPÔT CANADA  
IONAS  
JONES, RICHARD  
LABORATOIRES SL (1981) INC. (LES)  
LALUC, JOËLLE  
LAMARRE, BERNARD  
LARENTE, CHARLES  
LEFEBVRE, ISABELLE  
LES AFFAIRES  
LÉVESQUE, JEANNE T.  
MAGNAN, LILIANNE  
MARCHÉ LOUISE MÉNARD  
MDF LA BAIE  
MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES  
SOCIAUX DU QUÉBEC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES  
PÊCHERIES ET DE  
L'ALIMENTATION DU QUÉBEC  
MINISTÈRE DES RELATIONS  
INTERNATIONALES DU QUÉBEC  
MONBOURQUETTE, HÉLÈNE  
MORIN, GEORGES  
MORIN, RÉJEAN  
MOSCATELLI, ENRICO  
MUSÉE DE LA CIVILISATION  
OMR ALLIAGES INC.  
OXYGÈNE COMMUNICATION ET MARKETING  
PAPIERS STADACONA  
PARCS CANADA  
PARENT, ALAIN  
RAYMOND, CHABOT,  
MARTIN, PARÉ

REGIONAL POWER INC.  
 RUSSEL MÉTALS INC.  
 RUTVANOWSKA, JOVAHANNA  
 SAINT-AUBIN, ROGER  
 SAMSON, BÉLAIR, DELOITTE & TOUCHE  
 SCOTIA MCLGED  
 SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES  
 INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES  
 SHEIKH, AAMIR  
 SIAMOIS GRAPHISME  
 SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC  
 SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR  
 DU QUÉBEC (SÉPAQ)  
 SOCIÉTÉ MINIÈRE RAGLAN  
 SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE PROTECTION  
 DES OISEAUX  
 STRUCTURES FORTAU  
 STRUCTURES MÉTROPOLITAINES  
 TRACTO INC.  
 TRANSCONTINENTAL INC.  
 ULTRAMAR  
 UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES  
 VERSTER, GUY  
 9062-9726 QC INC.

**De 500 \$ à 999 \$**

ARCHAMBAULT, SERGE  
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
 DE PLESSISVILLE  
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE FLÉCHÉE  
 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES GROUPES  
 D'ORNITHOLOGUES  
 AUBERGE SAINT-ANTOINE  
 AUTOMOBILES PERRON (CHICOUTIMI) INC.  
 AVENTURES NORPAQ INC.  
 BANQUE NATIONALE  
 BANQUE ROYALE  
 BELL, MICHEL  
 BIRON, BASTIEN  
 BOLDUC, PAULETTE  
 BOUCHARD, GILLES  
 BOUTHILLIERS, NATHALIE  
 BRIÈRE, PIERRETTE  
 CAISSE POPULAIRE

DES CHUTES MONTMORENCY  
 CAMP PUUNIK LTÉE « SAFARI NORDIK »  
 CENTRE DU CAMION SAINT-PAUL FORD INC.  
 CHAUVIN, CATHERINE  
 CHIASSEON & THOMAS INC.  
 CHIC PONTIAC-BUICK LTÉE  
 CLERMONT, PIERRE  
 COMMUNICATIONS SCIENCE-IMPACT  
 COMPAGNIE DE GESTION HEUD LTÉE  
 CONSEIL DU TRÉSOR  
 CORPORATION RÉGIONALE  
 D'INVESTISSEMENT AMISK INC.  
 CÔTÉ, YVON  
 D'ANJOU, PIERRE  
 DAGENAIS, RICHARD  
 DE LA SABLONNIÈRE, ÉRIC  
 DEMERS, MARTIN  
 DOUVILLE, DENIS  
 DUPUIS, PIERRE  
 ELKEM MÉTAL CANADA INC.  
 ÉMOND, JEAN-MARC  
 ENTREPRISES ANNANACK INC. (LES)  
 EXCAVATIONS ROGER PICHÉ (LES)  
 FONTAINE, DENIS  
 FOREST, SYLVAIN  
 FORTIN, RICHARD  
 FOURNIER, JUDITH  
 GAUTHIER BÉDARD  
 GAUTHIER, DANIEL  
 GDG ENVIRONNEMENT LTÉE  
 GESTION IMMOBILIÈRE PAQUET  
 GILBERT, RENAUD D.  
 GILLESPIE, CHRIS  
 GRENIER, BERNARD  
 GROUPE CONSEIL ARTCAD 1990  
 HAMILTON GARREL, SUE  
 HÉBERT, DANIEL  
 HOGUE, ALAIN  
 HOUGHTON, JOHN E.  
 ISOCO CONSTRUCTION INC.  
 LABELLE, LUC  
 LACHANCE, RAYMOND  
 LACHANCE, ROLLAND  
 LEPAGE, JEAN-CLAUDE  
 LÉPINE, GUY

LITHO-CHIC  
 MERCILLE, BENOÎT  
 MONAHAN, PIERRE  
 MONETTE, ESTELLE  
 NANTAIS, PIERRE  
 NOLICAM  
 OUELLET, MARLÈNE  
 PAPINEAU, GHISLAIN  
 PICARD, PIERRE  
 PIRELLI, CARLO  
 PLANAS, DOLORÈS  
 PLURI-CAPITAL (PCI) INC.  
 POMPES SANITAIRES GODIN & FILS (1982) INC.  
 POURVOIRIE CLAUPARO INC.  
 POURVOIRIE DU CLUB BATARAM INC.  
 POURVOIRIE DU LAC MOREAU  
 POURVOIRIE LAC DÉGELIS INC.  
 QUIRION VAN GENT, MONIQUE  
 RAJOTTE, GUY  
 RAOUL BLACKBURN (1971) LTÉE  
 REGIONAL POWER INC.  
 RICARD, PAULINE  
 SACERF DES PASSES INC.  
 SAINT-JACQUES, MARIE  
 SERVICE DE PNEUS POTVIN LTÉE  
 SERVICES ENVIRONNEMENTAUX AES INC.  
 SIMARD, PASCAL  
 SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES  
 SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE  
 LA SEIGNEURIE  
 SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL  
 SUN LIFE DU CANADA  
 SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
 DE L'ESTRIE  
 TOMMY CAIN & SONS OUTFITTERS LTD  
 TRANSPORT ALFRED BOIVIN INC.  
 TREMBLAY, ANDRÉ  
 TRUELLE, MARC  
 TURNER, J. KAY  
 TUVICO

**LÉGENDE**

Terrain : Donateur d'un terrain  
 † : Legs ou dons in memoriam

**Merci à tous ceux qui nous soutiennent à leur façon !**

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un bassin important de souscripteurs qui lui permet de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune ; ces souscripteurs comprenaient notamment en 2004-2005 :

- les quelque 1 300 000 acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec, dont une partie du coût d'achat du permis est versée à la Fondation ;
- les 4 400 détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins, qui deviennent membres de la Fondation et lui versent une cotisation annuelle ;
- les membres et les participant(e)s aux activités-bénéfice annuelles de la Fondation ;
- les acheteurs du timbre de collection que la Fondation produit annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois. Depuis 1988, des milliers de collectionneurs de timbres du Québec et d'ailleurs ont ainsi contribué au fil des ans à la conservation des habitats fauniques du Québec. La Galerie, faunique, philatélique, numismatique Rousseau, à Montréal, et la Société canadienne des postes sont nos partenaires pour la vente et la promotion de ce produit original et de grande qualité.

*Les artistes suivants se sont associés au programme du timbre de la Fondation depuis 1988 :*

CARON, GHISLAIN  
 D'ANGELO, CLAUDIO  
 DAUMAS, JEAN-CHARLES  
 GAGNÉ, DANIEL

GÉRARD, ROBERT  
 GIRARD, PIERRE  
 GRENIER, DANIEL  
 GRONDIN, JEAN-LUC

LABELLE, DANIEL  
 LAMARCHE, MICHEL  
 LEDUC, PIERRE  
 PÉPIN, PATRICIA

RIOPELLE, JEAN-PAUL  
 ROY, CLODIN  
 TREMBLAY, CLAIRE  
 WOLPUT, PATRICE

## Partenariats d'affaires

Au fil des ans, la Fondation a réalisé divers accords de partenariat d'affaires. Ces ententes commerciales engendrent des revenus supplémentaires permettant à la Fondation de soutenir davantage de projets de protection et d'aménagement des habitats, ou encore de réaliser certains projets de sa propre initiative.

### Le Fonds pour les espèces nordiques

Ce fonds créé en 2001 a permis à la Fondation de soutenir 31 projets sur les habitats et la faune du Nord du Québec avec une aide de 866 000 \$. Parmi nos partenaires financiers, on retrouve Kruger, partenaire fondateur, Abitibi-Consolidated, Boralex, Bowater, le Conseil de l'industrie forestière du Québec, les Brasseurs du Nord, la Fédération des pourvoires du Québec et les pourvoyeurs du Nord. Des représentants des communautés nordiques, d'organismes de conservation, de développement socio-économique ou d'enseignement et de recherche se sont aussi joints au Fonds.

### Le Fonds pour la biodiversité et les habitats

Actif depuis 2003, ce Fonds permettra à la Fondation de répondre à l'accroissement des besoins et des demandes d'appui à des projets portant sur les espèces menacées. Alcan, à titre de partenaire fondateur, ainsi qu'Alliance Environnement, les Brasseurs R.J., le Projet Rescousse et l'Association minière du Québec, La Financière agricole et Tembec en sont nos premiers partenaires financiers. La Fédération québécoise de la faune, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada et Environnement Canada apportent leur expertise.

### Pêche en herbe avec Canadian Tire

C'est en 1997 que la Fondation de la faune du Québec inaugurerait cette activité ayant pour objectif d'initier des jeunes à la pêche sportive. Plus de 67 000 enfants y ont pris part entre 1997 et 2004. Canadian Tire commandite généreusement depuis 1999 cette activité fort appréciée des jeunes.

### Le Fonds Bioxel Pharma pour la biodiversité

Bioxel Pharma est un producteur important de taxanes extraits de l'If du Canada et utilisés dans la fabrication de médicaments pour la lutte à différents cancers. Dans le cadre d'une entente pluri-annuelle, Bioxel Pharma et la Fondation cherchent à comprendre les relations existantes entre la faune et l'If du Canada, arbuste de nos forêts.

### La carte Nature VISA Desjardins

Depuis 1989, plus de 1,4 million de dollars ont été recueillis pour les habitats fauniques grâce à cette carte de crédit affinité. En effet, VISA Desjardins retourne à la Fondation les cotisations des adhérents, qui deviennent automatiquement membres-donateurs de la Fondation, et lui verse un pourcentage de tous les achats effectués avec cette carte de crédit.

### Les produits Sanctuaires des oiseaux

Depuis l'automne 2000, Nutrite remet à la Fondation une redevance sur les ventes de sa gamme de graines pour les oiseaux sauvages Sanctuaires des oiseaux, en vente dans les quincailleries et les détaillants de produits de jardinage. Ces sommes sont investies dans l'aménagement d'habitats pour la faune ailée.

### Les bières Rescousse et Escousse

Bière de dégustation produite par les Brasseurs R.J., la Rescousse est vendue dans le réseau de la Société des alcools du Québec (SAQ). Les Brasseurs R.J., la SAQ et le Projet Rescousse versent un pourcentage des revenus provenant de la vente de cette bière à notre programme Faune en danger. Une deuxième bière de dégustation, l'Escousse, est maintenant offerte dans le réseau des épiceries et des dépanneurs.

**Activité de Montréal, le 25 mai 2004**

Sous la présidence d'honneur de M. Rémi Marcoux, président du conseil et chef de la direction, Transcontinental inc.

**Les partenaires majeurs**

TRANSCONTINENTAL INC.,  
 PARTENAIRE MAJEUR  
 ABITIBI-CONSOLIDATED INC.  
 AGENCE MICHEL GRAVEL  
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
 DU BAS-SAGUENAY  
 ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE  
 SAINTE-MARGUERITE  
 ASSOCIATION DE PROTECTION  
 DE LA RIVIÈRE MOISIE (APRM)  
 ASSOCIATION DES BANQUIERS CANADIENS  
 ASSOCIATION TOURISTIQUE DU NUNAVIK  
 AVENTURE INUKSHUK  
 BIODÔME DE MONTRÉAL  
 BOUTIQUE SALMO NATURE  
 BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA  
 BRASSERIE LABATT  
 CANARDS ILLIMITÉS  
 ÉDITIONS MICHEL QUINTIN  
 FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE (FSA)  
 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE (FQF)  
 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE  
 POUR LE SAUMON ATLANTIQUE (FQSA)  
 FIRST AIR  
 GALERIE FAUNIQUE PHILATÉLIQUE  
 NUMISMATIQUE ROUSSEAU  
 GESTI-FAUNE  
 (LES POURVOIRIES CORPORATIVES)  
 GID DESIGN  
 GROUPE RESTOS-PLAISIRS  
 HABITAT FAUNIQUE CANADA  
 HORTIPAT  
 KRUGER INC.  
 L'AVENTURIER DU GOUIN  
 LAFLEUR, CLAUDETTE  
 LEPAGE, GASTON  
 MAISON SIMONS (LA)  
 MATTE, MARIE-ANDRÉE  
 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES  
 ET DE LA FAUNE  
 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
 DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS  
 MOUCHES NEPTUNE  
 NUTRITE  
 PHS DISTRIBUTIONS INC.  
 POULIOT MERCURE  
 POURVOIRIE CERF-SAU D'ANTICOSTI  
 QUÉBEC SCIENCE  
 RESTAURANT-TAVERNE MAGNAN  
 SAUM-MOM, BOUTIQUE ALIMENTAIRE  
 SEIGNEURIE DU TRITON  
 SIAMOIS GRAPHISME  
 SOCIÉTÉ CASCAPÉDIA  
 SOCIÉTÉ DE GESTION DES RIVIÈRES  
 DU GRAND GASPÉ  
 SOCIÉTÉ DE RESTAURATION ET DE GESTION  
 DE LA NOUVELLE  
 SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR  
 DU QUÉBEC (SÉPAQ)  
 TILLEY ENDURABLES  
 TOURISME QUÉBEC

**Le comité de vente**

BARTHE, MARCEL  
 BOUCHARD, ANDRÉ J.  
 BOUDREAU, ANDRÉ  
 CÔTÉ, PIERRE  
 DUCHESNE, ANDRÉ, ING. F.  
 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE  
 POUR LE SAUMON ATLANTIQUE (FQSA)  
 FORAND, MARYSE  
 GAGNON, JACQUES R.  
 GAUTHIER, ALAIN  
 GAUTHIER, JACQUES  
 GAUTHIER, JOHANNE, ING. F.  
 GUILBERT, ALAIN  
 LAMONTAGNE, MICHEL  
 LECLERC, DENIS  
 MONAHAN, PIERRE  
 RIENDEAU, JEAN-CLAUDE  
 TARDIF, DANIEL  
 THÉRIAL, FRANCE

**Activité de Québec, le 29 mars 2004**

Sous la présidence d'honneur de M. Laurent Pellerin, président général de l'Union des producteurs agricoles

**Les partenaires majeurs**

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE  
 DOMTAR  
 FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)  
 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES  
 ET DE LA FAUNE  
 UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

**Les partenaires**

CENTRE D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE  
 DU QUÉBEC  
 FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS  
 FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS  
 DE CONSOMMATION DU QUÉBEC  
 FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT  
 DU QUÉBEC  
 FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE VOLAILLE  
 DU QUÉBEC  
 GÉNIVAR  
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES  
 ET DE L'ALIMENTATION  
 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,  
 DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION

**Les commanditaires**

AGENCES DIANE ROY INC. (LES)  
 ALCAN MÉTAL PRIMAIRE QUÉBEC  
 ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS  
 DE SAUMONS DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI  
 AUBERGE SAINT-ANTOINE  
 BELL, MICHEL  
 BIODÔME DE MONTRÉAL  
 BOUTIQUE BORÉAL DESIGN  
 CAFÉ SIROCCO  
 CANARDS ILLIMITÉS  
 CENTRE COMMERCIAL PLACE SAINTE-FOY

CENTRE DE RÉFÉRENCE EN AGRICULTURE  
 ET AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC  
 COMPAGNIE COMMONWEALTH PLYWOOD LTÉE  
 COUTURE, ISABELLE  
 CROISIÈRES AML  
 DE BLANCHET PÂTISSERIE ÉPICERIE  
 DÉLICES DE PICARDIE (AUX)  
 DOMPTEURS DE SOURIS (LES)  
 EDDY LAURENT CHOCOLATIER BELGE  
 ÉDITIONS MICHEL QUINTIN  
 FACULTÉ DE FORESTERIE ET GÉOMATIQUE  
 DE L'UNIVERSITÉ LAVAL  
 FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE (FSA)  
 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE (FQF)  
 FLEUR CONCEPT  
 GALERIE 67  
 GESTI-FAUNE  
 (LES POURVOIRIES CORPORATIVES)  
 GRIZZLY  
 HÔTEL LE PRIORI  
 IMPORTATIONS MARTIN CARON  
 KANUK  
 LE SOLEIL  
 MAGASIN LATULIPPE  
 MAISON SIMONS (LA)  
 MATTE, MARIE-ANDRÉE  
 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
 DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS  
 MOUCHES NEPTUNE  
 MUSÉE DE LA CIVILISATION DE QUÉBEC  
 MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS  
 DU QUÉBEC  
 NUTRITE  
 POURVOIRIE LE CHASSEUR  
 QUELQUES ARPENTS DE RÊVES  
 RESTAURANT LE SAINT-AMOUR  
 RESTAURANT LOUIS-HÉBERT  
 RESTAURANT-TAVERNE MAGNAN  
 RESTAURANT TOAST  
 SÉLECTIONS FRANÇOIS FRÉCHETTE (LES)  
 SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE LISLE-AUX-GRUES  
 SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MATANE  
 SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR  
 DU QUÉBEC (SÉPAQ)  
 TECSULT INC.  
 TERRE DE CHEZ-NOUS (LA)

**Le comité de vente**

BARTHE, MARCEL  
 BOUDREAU, ANDRÉ  
 BRISSET DES NOS, JEAN  
 CÔTÉ, PIERRE  
 CÔTÉ, YVON  
 D'AMOURS, GRATIEN  
 DUCHESNE, ANDRÉ, ING. F.  
 GAUTHIER, JOHANNE, ING. F.  
 GAUVIN, JACQUES  
 MAILHOT, JEAN-PIERRE  
 MOREAU, PIERRE  
 PARENT, DANIEL  
 ROBITAILLE, PIERRE  
 SÉGAL, ALEXIS  
 THÉRIAL, FRANCE

## D'authentiques amants de la nature

Les personnalités suivantes ont  
généreusement contribué à la promotion  
de diverses activités de la Fondation :

BEAUDIN, JEAN  
BUSSIÈRES, PASCALE  
DROUIN, RICHARD  
DUBUC, ALAIN  
LAPARÉ, LOUISE  
LECUYER, PATRICE  
LEPAGE, GASTON  
LORAIN, SOPHIE  
MARCoux, RÉMI  
MONAHAN, PIERRE  
PELLERIN, LAURENT  
PICHETTE, JEAN-FRANÇOIS  
ROBITAILLE, PIERRE

## Les partenaires promoteurs de projets 2004-2005

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE  
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES  
FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT  
AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF  
DE WOLFE INC.  
AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE  
DES SOMMETS INC.  
AMFO CONSULTANT FORESTIER  
AQUASALMO R & D INC.  
ARBOSILVA INC.  
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BOULLÉ  
(ZEC BOULLÉ)  
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE COLLIN INC.  
(ZEC COLLIN)  
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
DE SAINT-BASILE-DE-PORTNEUF  
ASSOCIATION CONSERVATION YAMASKA INC.  
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
DE LA BATISCAN INC. (ZEC JEANNOTTE)  
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DES  
NYMPHES INC. (ZEC DES NYMPHES)  
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
FLÉCHÉE INC. (ZEC WESSONNEAU)  
ASSOCIATION DE CHASSE  
ET PÊCHE FRÉMONT INC. (ZEC FRÉMONT)  
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
LES BALBUZARDS  
ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORÊT  
DU LAC ANAÏS INC.  
ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC  
ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES  
DE TERRITOIRES FAUNIQUE  
DE CHARLEVOIX-BAS-SAGUENAY  
ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS  
DE LA BONAVENTURE INC.  
(ZEC DE LA RIVIÈRE-BONAVENTURE)  
ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS  
DE LA RIVIÈRE À MARS INC.  
(ZEC DE LA RIVIÈRE-À-MARS)  
ASSOCIATION FORESTIÈRE QUÉBEC  
MÉTROPOLITAIN  
ASSOCIATION NATURE INC.  
(ZEC CHAPEAU-DE-PAILLE)  
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-  
CHARLES ET DES MARAIS DU NORD (APEL)

ASSOCIATION SPORTIVE DU GROS-BROCHET INC.  
(ZEC DU GROS-BROCHET)  
AVENTURE APPALACHES  
BEAULIEU, GAUMOND, MERCIER INC.  
CAARUL CONSEIL D'ASSAINISSEMENT  
ET D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU LACOME  
CENTRE DE CONSERVATION DE LA NATURE  
MONT SAINT-HILAIRE  
CENTRE DE FORMATION AGRICOLE  
DE SAINT-ANSELME  
CENTRE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION  
RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT RÉGIONAL  
CENTRE D'INFORMATION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LONGUEUIL  
CENTRE D'INTERPRÉTATION DU MILIEU  
ÉCOLOGIQUE (CIME) DU HAUT-RICHELIEU  
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL  
DES ETCHEMINS  
CLUB CONSEIL PROFIT-EAU-SOL  
CLUB CONSERVATION VERT CHER  
CLUB DURASOL DRUMMOND INC.  
COMITÉ DE RESTAURATION  
DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN  
CONSEIL DE BASSIN  
DE LA RIVIÈRE DES ESCOUMINS  
CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI  
CONSEIL DE BASSIN  
DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA CAPITALE-NATIONALE  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DU SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN  
CONSEILLERS FORESTIERS  
DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.  
CONSEILLERS FORESTIERS  
DE L'OUTAOUAIS (LES)  
CONSERVATION ACGT INC.  
CONSULTANTS FORESTIERS PANAXE INC.  
COOPÉRATIVE AGROFORESTIÈRE  
KINOJÉVIS-ABIJÉVIS  
CORPORATION AGRO-FORESTIÈRE  
TRANSCONTINENTALE INC.  
CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE  
CORPORATION DE GESTION DE LA PÊCHE  
SPORTIVE DE LA RIVIÈRE MITIS  
(ZEC DE LA RIVIÈRE-MITIS)  
CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT  
DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION  
CORPORATION DE RESTAURATION  
DE LA JACQUES-CARTIER INC.  
(ZEC DE LA RIVIÈRE-JACQUES-CARTIER)  
CORPORATION SORELOISE  
DU PATRIMOINE RÉGIONAL  
DOMTAR INC. – APPROVISIONNEMENT  
EN FIBRES  
DURA-CLUB INC.  
DUROCHER, MARIO  
ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT  
ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES  
DE LA PÉNINSULE INC. (LES)  
ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES  
DE PERCÉ INC. (LES)  
ENVIROTEL 3000 INC.  
FAUNENORD  
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES  
DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE  
DES GESTIONNAIRES DE ZECs

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE  
POUR LE SAUMON ATLANTIQUE  
FÉDÉRATION UPA BAS-SAINT-LAURENT  
FÉDÉRATION UPA CENTRE-DU-QUÉBEC  
FÉDÉRATION UPA CÔTE-DU-SUD  
FÉDÉRATION UPA LANAUDIÈRE  
FÉDÉRATION UPA MAURICIE  
FONDATION HÉRITAGE FAUNE  
FONDATION MARIE-VICTORIN  
POUR LA NATURE ET LES SCIENCES  
FORESTERIE SAINT-DONAT INC.  
FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT  
GROUPE DE RECHERCHE ET ÉDUCATION  
SUR LES MAMMIFÈRES MARINS, GREMM  
GROUPE DESFOR  
GROUPE D'INTERVENTION  
POUR LA RESTAURATION DE LA BOYER  
GROUPE FORESTIER INTECH INC.  
GROUPEMENT AGRO-FORESTIER  
DE LA RISTIGOUCHE INC.  
GROUPEMENT FORESTIER BAIE-DES-CHALEURS  
GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF  
DE SAINT-FRANÇOIS INC.  
GROUPEMENT FORESTIER  
DE BELLECHASSE-LÉVIS INC.  
GROUPEMENT FORESTIER  
DE L'EST DU LAC TÉMISCOUATA INC.  
GROUPEMENT FORESTIER DU PONTIAC INC.  
GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE  
BEAUCE-SUD INC.  
LES CONSEILLERS FORESTIERS  
DE LA CÔTE-DU-SUD INC.  
MARCoux-FILLION, HÉLÈNE, ING. F.  
CONSULTANTE  
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES  
DE L'ONTARIO  
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES  
ET DE LA FAUNE  
MUSÉE DE LA NATURE ET DES SCIENCES  
(MUSÉE DU SÉMINAIRE DE SHERBROOKE)  
NATURE-ACTION QUÉBEC  
OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DE LA GATINEAU  
PARC DE LA JACQUES-CARTIER  
PARC NATIONAL DES GRANDS-JARDINS  
PESCA ENVIRONNEMENT  
POURVOIRIE DU CERF-SAU D'ANTICOSTI INC.  
REGROUPEMENT DES CHASSEURS ET  
PÊCHEURS DE LA MRC DE L'AMIANTE  
RÉSERVE FAUNIQUE ASHUAPMUSHUAN  
RÉSERVE FAUNIQUE DE MASTIGOUCHE  
RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI  
RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES  
RÉSERVE FAUNIQUE DU SAINT-AURICE  
RÉSERVE FAUNIQUE PAPINEAU-LABELLE  
RESSOURCES FORESTIÈRES BIOTIQUES INC.  
SACERF MACOUSINE INC. (ZEC KISSISSINK)  
SOCIÉTÉ CANADIENNE  
DE LA GÉLINOTTE HUPPÉE  
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES  
AGROFORESTIÈRES DE LABELLE INC.  
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE  
LA NEIGETTE INC.  
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE  
LA VALLÉE INC.  
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE  
DU SAINT-LAURENT  
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU CORRIDOR  
NATUREL DE LA RIVIÈRE AU SAUMON  
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MATANE  
(ZEC DE LA RIVIÈRE-MATANE)

SOCIÉTÉ DE GESTION DES  
RIVIÈRES DU GRAND GASPÉ INC.  
(ZECS DE LA RIVIÈRE-YORK ET  
DE LA RIVIÈRE-DARTMOUTH)  
SOCIÉTÉ SYLVICOLE  
ARTHABASKA-DRUMMOND  
SOCIÉTÉ SYLVICOLE  
DE LA HAUTE-GATINEAU  
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE L'OUTAOUAIS  
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DES LAURENTIDES  
SYLVA CROISSANCE INC.  
SYLVEST INC.  
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DE LA BEUCE  
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
UNION QUÉBÉCOISE DE RÉHABILITATION  
DES OISEAUX DE PROIE  
UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION  
DE LA NATURE  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI  
UNIVERSITÉ LAVAL  
UNIVERSITÉ MCGILL  
UNIVERSITÉ MCGILL – CAMPUS MCDONALD  
VALIQUETTE, PIERRE, INGÉNIEUR FORESTIER  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC  
VISION FORÊT

### Les promoteurs de projets Emploi-nature-jeunesse 2004-2005

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE  
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES  
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES  
FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT  
AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF  
DE WOLFE INC.  
AMIS DU MARAIS DE LA RIVIÈRE-AUX-CERISES  
(LAMRAC)  
ANIMAFaune— LE MOULIN DES DÉCOUVERTES  
APPALACHIAN CORRIDOR APPALACHIEN  
ASSOCIATION FORESTIÈRE QUÉBEC  
MÉTROPOLITAIN  
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC NAIRNE  
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-  
CHARLES ET DES MARAIS DU NORD (APEL)  
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION  
ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DU MONT ROUGEMONT  
ATTENTION FRAGILES  
BASSIN VERSANT SAINT-MAURICE  
CENTRE DE LA MONTAGNE INC.  
CENTRE D'INTERPRÉTATION  
DE BAIE-DU-FEBVRE  
CENTRE EXPLORAMA MER,  
MONTS ET MERVEILLES DE LA GASPÉSIE  
CENTRE RÉCRÉATIF FORESTIER (AFAT)  
CLUB AGRI-DURABLE  
CLUB AGRINOVE INC.  
CLUB AGROACTON  
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL AGRI-AVENIR  
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL D'ARGENTEUIL  
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL  
DE LA GASPÉSIE  
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL DE L'ESTRIE  
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL  
DES ETCHEMINS

CLUB AGROENVIRONNEMENTAL LA VALLIÈRE  
CLUB AGRO-MOISSON LAC SAINT-LOUIS  
CLUB CONSEIL PROFIT-EAU-SOL  
CLUB CONSENSOL VERT CHER  
CLUB DE GESTION DES SOLS DU TÉMISCOUATA  
CLUB DURASOL DRUMMOND INC.  
CLUB KRT ENVIR-O-SOL  
CLUB OPTISOL DE MONTMAGNY  
CLUB-CONSEIL GESTRIE-SOL  
CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT  
COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE FOUQUETTE  
COMITÉ DE BASSIN VERSANT RIVAGE  
DE LA RIVIÈRE DU MOULIN  
COMITÉ DE GESTION DU BASSIN VERSANT  
DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS  
COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI  
COMITÉ DE RESTAURATION  
DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN  
COMITÉ DE VALORISATION  
DE LA RIVIÈRE BEAUPORT  
COMITÉ DES CITOYENS  
DE POINTE-FORTUNE INC. (LE)  
COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE  
COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE  
COMITÉ ZIP SAGUENAY  
CONSEIL DE BASSIN  
DE LA RIVIÈRE AUX ANGLAIS  
CONSEIL DE BASSIN  
DE LA RIVIÈRE DES ESCOUMINS  
CONSEIL DE BASSIN  
DE LA RIVIÈRE MONTMORENCY  
CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI  
CONSEIL DE BASSIN  
DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
CHAUDIÈRE-APPALACHES  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA CAPITALE-NATIONALE  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LANAUDIÈRE  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE L'OUTAOUAIS  
CONSERVATION DE LA NATURE –  
RÉGION DU QUÉBEC  
COOPÉRATIVE AGRICOLE DES BEAUX-CHAMPS  
CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE  
CORPORATION DE GESTION CHARMES  
CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES  
DES BOIS-FRANCS  
CORPORATION DE L'ACTIVITÉ  
PÊCHE AU LAC SAINT-JEAN  
CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT  
DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION  
CORPORATION DE RESTAURATION  
DE LA JACQUES-CARTIER INC.  
CORPORATION DU BASSIN VERSANT  
DU RUISSEAU SAINT-ESPRIT  
CORPORATION DU MARAIS KERGUS  
CORPORATION POUR LA PROMOTION DE  
L'ENVIRONNEMENT DE LA RIVIÈRE NICOLET  
CORPORATION POUR LA RESTAURATION  
DE LA PÊCHE À L'ÎLE D'ORLÉANS  
DURA-CLUB INC.  
ÉCO-NATURE DE LAVAL  
ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES  
DE LA PÉNINSULE INC. (LES)  
ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES  
DE PERCÉ INC. (LES)  
EXPLOS-NATURE  
FÉDÉRATION UPA BAS-SAINT-LAURENT

FÉDÉRATION UPA CENTRE-DU-QUÉBEC  
FÉDÉRATION UPA CÔTE-DU-SUD  
FÉDÉRATION UPA ESTRIE  
FÉDÉRATION UPA LANAUDIÈRE  
FÉDÉRATION UPA LÉVIS-BELLECHASSE  
FÉDÉRATION UPA MAURICIE  
FÉDÉRATION UPA RIVE-NORD  
FÉDÉRATION UPA SAINT-HYACINTHE  
FERTI-CONSEIL RIVE SUD ET CLUB  
FERTILISATION CHUTES-CHAUDIÈRE  
FORESTERIE SAINT-DONAT INC.  
FORÊT HABITÉE DU MONT GOSFORD  
GROUPE CONSEIL AGRICOLE PIÉKOUAGAN  
GROUPE CONSEILS AGRICOLES  
DU TÉMISCAMINGUE  
GROUPE DESFOR  
GROUPE PLANI-RESSOURCES INC.  
GROUPE POUSSE-VERT  
GROUPEMENT AGRO-FORESTIER  
DE LA RISTIGOUCHE INC.  
GROUPEMENT AGROFORESTIER  
DE LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.  
GROUPEMENT FORESTIER BAIE-DES-CHALEURS  
GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF  
DE SAINT-FRANÇOIS INC.  
GROUPEMENT FORESTIER  
DE BELLECHASSE-LÉVIS INC.  
GROUPEMENT FORESTIER  
DE KAMOURASKA INC.  
GROUPEMENT FORESTIER DE L'EST  
DU LAC TÉMISCOUATA INC.  
GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE  
BEUCE-SUD INC.  
HÉRITAGE SAINT-BERNARD INC.  
NATURE-ACTION QUÉBEC  
P.A.R.C. BAS-SAINT-LAURENT  
PARC DE LA RIVIÈRE MITIS  
PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES  
PROFORMEN INC.  
RAPPEL  
REGROUPEMENT DES ORGANISATIONS  
DE BASSIN VERSANT DU QUÉBEC  
REGROUPEMENT DES SOCIÉTÉS  
D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DU QUÉBEC  
RÉSEAU D'OR  
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT  
DE LA BAIE LAVALLIÈRE  
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE  
MADAWASKA ET DU LAC TÉMISCOUATA  
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT  
ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN  
DE LA BATISCAN (SAMBBA)  
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES  
DE LA NEIGETTE INC.  
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE  
DE ROUSSEAU  
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE  
DU SAINT-LAURENT  
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DE SAINT-  
BARTHÉLEMY ET SAINT-JOSEPH  
DE MASKINONGÉ (SCOBAM)  
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION  
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU CORRIDOR  
NATUREL DE LA RIVIÈRE AU SAUMON  
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ET  
D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN  
DE LA RIVIÈRE CHÂTEAUGUAY (SCABRIC)  
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE RAGUENEAU  
SOCIÉTÉ DE GESTION DU PARC RÉGIONAL  
MASSIF DU SUD  
SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE NATURELLE  
DU CANADA  
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE LA HAUTE-GATINEAU



SOCIÉTÉ SYLVICOLE  
DES LAURENTIDES INC.  
STRATÉGIES SAINT-LAURENT  
SYNDICAT DES PRODUCTEURS  
DE BOIS DE LA BEAUCE  
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DE LA MAURICIE  
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DE L'ESTRIE  
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DU SAGUENAY-LAC-SAINTE-JEAN  
UNION QUÉBÉCOISE DE RÉHABILITATION  
DES OISEAUX DE PROIE  
UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION  
DE LA NATURE

### Promoteurs de projets Pêche en herbe 2004-2005

1<sup>RE</sup> MEUTE IMPEESA SCOUT  
SAINT-JEAN-BERCHMANS  
34<sup>E</sup> GROUPE SCOUT DOLBEAU-MISTASSINI  
ALLIANCE AUTOCHTONE LOCAL 020 –  
ROUYN-NORANDA  
AMIS DE L'ACHIGAN (LES)  
ASSISTANCE D'ENFANTS EN DIFFICULTÉ A.E.O.  
ASSOCIATION AMATEURS CHASSE ET PÊCHE  
PAPINEAU  
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
ANSE-SAINTE-JEAN INC.  
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON  
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE VAL-D'OR  
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
DU CANTON IBERVILLE  
(ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL)  
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
EMPLOYÉS VILLE DE LAVAL INC.  
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
ET CONSERVATION DE DESBIENS INC.  
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE  
LES RIVERAINS  
ASSOCIATION CHASSEURS ET PÊCHEURS  
DE L'ESTRIE  
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE  
DE LA SARRE INC.  
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE  
DE SAINT-JOVITE (1972) INC.  
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE  
LE VOYAGEUR (ASS. HULL-VOLANT)  
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
CHICOUTIMI JEUNESSE  
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
DE LA SARRE INC.  
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
DE MURDOCHVILLE ENR.  
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
DE SAINTE-JULIE  
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
LAC MÉGANTIC INC.  
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
RÉGION LAC DES PLAGES  
ASSOCIATION DE CONSERVATION YAMASKA INC.  
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE MAGOG INC.  
ASSOCIATION DE PÊCHE ROUSSILLON  
ASSOCIATION DES AGENTS DE PROTECTION  
DE LA FAUNE, SECTION ESTRIE  
ASSOCIATION DES AGENTS DE PROTECTION  
DE LA FAUNE, SECTION SAGUENAY-

LAC-SAINTE-JEAN  
ASSOCIATION DES AMATEURS DE CHASSE  
ET PÊCHE ALOUETTE DE MONTPELLIER  
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS  
DE ROUYN-NORANDA INC.  
ASSOCIATION DES CHASSEURS, PÊCHEURS,  
TRAPPEURS, ET ARCHERS DE LA VALLÉE-  
DE-LA-PETITE  
ASSOCIATION DES LOISIRS DE MONTPELLIER –  
SOUS-COMITÉ DU LAC CROCHE  
ASSOCIATION DES PÊCHEURS  
DE LA RIVIÈRE NOIRE  
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES  
DU LAC SYLVÈRE INC.  
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS  
DU LAC MILLER  
ASSOCIATION DES VILLÉGIATEURS  
DU LAC CASTOR BLANC  
ASSOCIATION LOISIR, CHASSE ET PÊCHE  
DU BASELEY INC.  
ASSOCIATION LOISIRS, CHASSE ET PÊCHE  
DU TERRITOIRE LIBRE PIED-DES-MONTS  
ASSOCIATION LOUISE-GOSFORD  
ASSOCIATION ORIGN'ARC SAINT-DONAT  
ASSOCIATION RÉCRÉO-TOURISTIQUE  
D'ÉCONOMIE LOCALE (ARTEL)  
ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE  
DE LA BAIE-DES-CHALEURS  
ASSOCIATION SPORTIVE DE D'ALEMBERT  
BASE DE PLEIN AIR PERCE-NEIGE  
CAMPING PLAGE MCKENZIE  
CAMPING RUISSEAU CHÂTEAU BROOK  
CASTING CLUB DE QUÉBEC  
CENTRES JEUNESSE OUTAOUAIS (LES)  
CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINTE-ADÈLE  
CHEVALIERS DE COLOMB – CONSEIL 5167  
CHSLD DE HULL  
(RÉSIDENCE FOYER DU BONHEUR)  
CLUB CHASSE ET PÊCHE D'ARGENTEUIL  
CLUB CHASSE ET PÊCHE SAINT-MÉTHODE-  
SAINT-DANIEL INC.  
CLUB CHASSE PÊCHE DONNACONA  
CLUB DE CHASSE DU COMTÉ DE COMPTON  
CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE A.V.B. INC.  
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE CÔTE DOUBLE INC.  
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DES FRONTIÈRES  
1985 INC.  
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE HEREFORD INC.  
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE  
LES MOUSQUETAIRES  
CLUB DE CONSERVATION ET DE PÊCHE DU LAC  
MASSAWIPPI INC.  
CLUB DE NAUTISME ET DE PÊCHE DU LAC  
BOWKER  
CLUB DE TIR « LA JOLIE TUQUE » INC.  
CLUB DES 4 LOUPS  
CLUB DES MOUCHEURS ENDIABLÉS  
CLUB ÉPERLAN (NO 211)  
CLUB KIWANIS DE CHIBOUGAMAU INC.  
CLUB OPTIMISTE LES CÔTEAUX  
CLUB OPTIMISTE SAINT-CHARLES-DE-  
LONGUEUIL INC.  
CLUB RICHELIEU FORESTVILLE  
COMITÉ « FÊTE DE LA PÊCHE »  
SHERBROOKE 2004  
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT  
ET D'EMBELLISSEMENT DE DUPARQUET  
COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT  
DE CHICOUTIMI INC.  
COMITÉ DE RESTAURATION  
DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN

COMITÉ DE VALORISATION  
DE LA RIVIÈRE BEAUPORT  
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER  
POINTE-GATINEAU  
COMITÉ D'ENSEMENCEMENT  
DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE  
COMITÉ DES LOISIRS DE VAL-SAINTE-GILLES  
COMITÉ D'HYGIÈNE ET D'AMÉNAGEMENT  
DES RIVIÈRES MAGOG ET SAINT-FRANÇOIS  
(CHARMES)  
COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE  
NATIONALE DU QUÉBEC – CLÉRICY  
COMITÉ RÉCRÉATIF DE LA RIVIÈRE LACHIGAN  
COMITÉ SOCIAL SAINTE-PHILOMÈNE-  
DE-MONCERF-LYTTON  
COMITÉ SPORTS ET LOISIRS DU QUARTIER  
MONTBEILLARD DE ROUYN-NORANDA  
COMMISSION DES LOISIRS DE SAINTE-MONIQUE  
CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI  
CORPORATION D'AMÉNAGEMENT  
ET DE PROTECTION DE LA SAINTE-ANNE  
CORPORATION D'AMÉNAGEMENT  
ET D'INITIATIVE DE FALARDEAU INC.  
CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES  
DES BOIS-FRANCS (CGRBF)  
CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT  
DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)  
CORPORATION DES LOISIRS DE CHAPAIS  
CORPORATION DES RÉSIDENTS DU LAC MIROIR  
CORPORATION DU MOULIN BERNIER  
CORPORATION MUNICIPALE DE MANSEAU  
CORPORATION POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT À MIRABEL (CPEM) INC.  
DISTRICT SCOUT DE L'ÉPINETTE  
DISTRICT SCOUT DES LAURENTIDES  
ÉCOLE CHARLES-RODRIGUE  
ÉCOLE DE LA SOURCE  
ÉCOLE DE L'ÉTINCELLE  
ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC –  
PAVILLON BEAU-SOLEIL  
ÉCOLE DE ROQUEMAURE  
ÉCOLE DU VALLON  
ÉCOLE GUILLAUME-COUTURE  
ÉCOLE JOUVENCE  
ÉCOLE LES PRIMEVÈRES – JOUVENCE  
ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOUIRE  
ÉCOLE SACRÉ-CŒUR DE COATICOOK  
ÉCOLE SAINT-ANDRÉ  
ÉCOLE SAINT-DOMINIQUE  
ÉCOLE SAINTE-ANNE  
ÉCOLE SAINT-GABRIEL-DE-VILLE-MARIE  
(CLASSE 6<sup>E</sup> ANNÉE)  
ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-DAMIEN  
ÉCOLE SECONDAIRE DU VERSANT  
ÉCOLE SECONDAIRE GUILLAUME-COUTURE  
ÉCOLE TROIS SAISONS – TOURNESOL  
ÉCO-NATURE DE LAVAL  
ENVIRONNEMENT PLEIN AIR  
CHASSE PÊCHE INC.  
FÉDÉRATION DES FAMILLES D'ACCUEIL  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE  
FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE  
SAINT-ALEXIS-DES-MONTS INC.  
FESTIVAL DU DORÉ BAIE-JAMES  
FLÈCHE BRISÉE DE WINDSOR (LA)  
FONDATION DU PARC LESLIE  
GROUPE SCOUT 171E MEUTE DES NUITS  
COURAGEUSES DE LA PAROISSE  
SAINTE-MARIA-GORETTI  
GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES  
ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT  
INSTITUT DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE  
PHYSIQUE DU QUÉBEC

INTRÉPIDES DES DEUX-MONTAGNES INC. (LES)  
 JOURNÉE RELÈVE – 50<sup>E</sup> TRAVERSÉE  
 DU LAC SAINT-JEAN  
 LOISIRS DE SAINTE-EDWIDGE  
 MAISON DES JEUNES  
 DE CAUSAPSCAL (LA)  
 MEMBRES SPORTIFS  
 DE GATINEAU (LES)  
 MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS  
 MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES  
 MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE  
 MUNICIPALITÉ DE MESSINES  
 MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS  
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE  
 MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE  
 MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
 ORDRE DES CHEVALIERS DE SAINT-HUBERT  
 PARC DE LA GORGE DE COATICOOK  
 PATRO DE FORT-COULONGE-MANSFIELD  
 PÊCHE EN VILLE (1994) INC.  
 PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS  
 DU LAC SAINT-LOUIS  
 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL  
 DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
 REGROUPEMENT DES CHASSEURS ET  
 PÊCHEURS DE LA MRC DE L'AMIANTE  
 RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI  
 RUES PRINCIPALES SAINT-ROMUALD INC.  
 SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE INC. (LE)  
 SCOUTS SAINTS-MARTYRS – VICTORIAVILLE  
 SERVICE DE GUIDE DE PÊCHE YVES LAROCHE  
 SMURFIT-STONE CONTAINER  
 WELLNESS COMMITTEE  
 SOCIÉTÉ BEAU CERONNE  
 DE GESTION FAUNIQUE INC. (ZEC JARO)  
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA  
 RIVIÈRE-AUX-SABLES JONQUIÈRE INC.  
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT  
 POUR LA RÉCRÉATION DE PLEIN AIR  
 SOCIÉTÉ D'ANIMATION  
 DE LA PROMENADE BELLERIVE  
 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SCOTSTOWN  
 SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS  
 DU QUÉBEC  
 SUPER FÊTE DU CANADA (LA) –  
 FESTIVAL COUNTRY SAINTE-PHILOMÈNE  
 TERRITOIRE MAR-RIN INC.  
 TOURNOI DE PÊCHE SPORTIVE ET FAMILIALE  
 DE DRUMMONDVILLE INC.  
 VILLE DE MANIWAKI  
 VILLE DE MONTMAGNY, SERVICE DES LOISIRS  
 VILLE DE MONTRÉAL –  
 ARRONDISSEMENT LASALLE  
 VILLE DE QUÉBEC –  
 ARRONDISSEMENT LAURENTIEN  
 VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
 VILLE DE ROUYN-NORANDA  
 VILLE DE SAINT-GEORGES,  
 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE  
 VILLE LA TUQUE  
 VISION SAINT-AURICE  
 ZEC DUMOINE

## Les autres partenaires

Plusieurs organismes apportent une aide très importante à la Fondation dans ses projets de protection d'habitats fauniques en acceptant d'aménager, de gérer et de surveiller les sites qu'elle a acquis ou en acceptant d'en devenir propriétaires :

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE  
 DU BAS-SAGUENAY  
 ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-CHARLES INC.  
 CANARDS ILLIMITÉS CANADA  
 CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BATTURES  
 ET DE RÉHABILITATION DES OISEAUX  
 DE SAINT-FULGENCE INC.  
 CORPORATION DE GESTION DU PETIT MARAIS  
 DE SAINT-GÉDÉON INC.  
 CORPORATION HÉRITAGE SAINT-BERNARD INC.  
 REGROUPEMENT DES SAUVAGINIERS  
 DU LAC SAINT-PIERRE  
 SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA CONSERVATION  
 DE LA NATURE – DIVISION DU QUÉBEC INC.  
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT  
 DE BAIE LAVALLIÈRE INC.  
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT, DE RÉCRÉATION  
 ET DE CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT  
 DU LAC SAINT-PIERRE INC.  
 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DE SAINT-  
 BARTHÉLEMY ET SAINT-JOSEPH-DE-  
 MASKINONGÉ INC.  
 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION,  
 D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE  
 DE BERTHIER ET SES ÎLES INC.  
 SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FAUNE  
 DE KAMOURASKA INC.  
 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE  
 DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT INC.  
 SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE NATURELLE  
 DU CANADA INC.  
 VILLE DE BEAUHARNOIS  
 VILLE DE BEAUPRÉ  
 VILLE DE BOUCHERVILLE  
 VILLE DE CHÂTEAUGUAY  
 VILLE DE QUÉBEC

Les agences régionales suivantes participent au programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de virginie (PAAR) et au cadre de soutien financier pour la confection de plans d'aménagement forêt-faune (PAFF) en assurant le suivi auprès des conseillers forestiers et en versant une contribution financière par l'entremise de leur programme d'aide à la forêt privée :

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE  
 AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS  
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
 DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ABITIBI  
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
 DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE  
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
 DE LA FORÊT PRIVÉE DES APPALACHES  
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
 DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE  
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
 DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE  
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES  
 FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES  
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
 DES FORÊTS PRIVÉES DES LAURENTIDES  
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES  
 FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT  
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
 DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES  
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
 DES FORÊTS PRIVÉES OUTAOUAISES

Les ordres et regroupements professionnels suivants se sont associés à la Fondation afin de reconnaître et d'encourager la relève en matière de protection des habitats. Ainsi, depuis 2002, trois bourses d'étude d'une valeur respective de 10 000 \$ sont remises annuellement aux meilleurs étudiants québécois de leur discipline :

ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC  
 ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC  
 ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS  
 DU QUÉBEC

La fondation de la faune du Québec est jumelée à l'association de préfiguration pour la création de la fondation saumon, dont le siège social est situé en Haute-Loire, France.

## Rapport de la direction

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

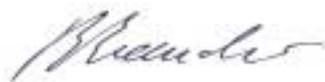
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,



Bernard Beaudin  
Sainte-Foy, le 20 mai 2005

## Rapport du vérificateur

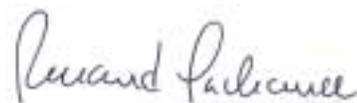
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2005 et l'état des résultats et évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA  
Québec, le 20 mai 2005

# Résultats et évolution des soldes de fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	Fonds de fonctionnement		Fonds des immobilisations		Total	
	2005	2004 (redressé)	2005	2004 (redressé)	2005	2004 (redressé)
<b>PRODUITS</b>						
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	3 092 008 \$	3 014 059 \$	- \$	- \$	3 092 008 \$	3 014 059 \$
Contributions gouvernementales aux programmes d'emplois	1 800 534	1 820 108	-	-	1 800 534	1 820 108
Collectes de fonds (note 4)	842 724	758 611	-	-	842 724	758 611
Autres contributions (note 4)	274 022	341 116	1 345 400	208 655	1 619 422	549 771
Intérêts	100 932	100 897	14 237	6 814	115 169	107 711
	<u>6 110 220</u>	<u>6 034 791</u>	<u>1 359 637</u>	<u>215 469</u>	<u>7 469 857</u>	<u>6 250 260</u>
<b>CHARGES (note 5)</b>						
Coût des projets fauniques	3 065 232	3 000 353	1 379 639	66 394	4 444 871	3 066 747
Coût des projets de création d'emplois	1 811 893	1 827 758	-	-	1 811 893	1 827 758
Frais de collectes de fonds	532 538	524 116	-	-	532 538	524 116
Frais d'administration	514 095	510 844	-	-	514 095	510 844
	<u>5 923 758</u>	<u>5 863 071</u>	<u>1 379 639</u>	<u>66 394</u>	<u>7 303 397</u>	<u>5 929 465</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	186 462	171 720	(20 002)	149 075	166 460	320 795
<b>SOLDES DE FONDS AU DÉBUT</b>						
Soldes déjà établis	1 370 233	1 265 529	2 644 699	2 465 601	4 014 932	3 731 130
Redressement (note 3)						
Corrections des avantages sociaux	-	(42 016)	-	-	-	(42 016)
Corrections des imputations aux immobilisations	-	-	-	5 023	-	5 023
Soldes redressés	<u>1 370 233</u>	<u>1 223 513</u>	<u>2 644 699</u>	<u>2 470 624</u>	<u>4 014 932</u>	<u>3 694 137</u>
Transferts interfonds	(50 000)	(25 000)	50 000	25 000	-	-
<b>SOLDES DE FONDS À LA FIN</b>	<u>1 506 695 \$</u>	<u>1 370 233 \$</u>	<u>2 674 697 \$</u>	<u>2 644 699 \$</u>	<u>4 181 392 \$</u>	<u>4 014 932 \$</u>

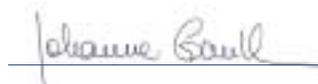
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

au 31 mars 2005

	2005		2004	
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total (redressé)
<b>ACTIF</b>				
<b>À court terme</b>				
Encaisse	36 686 \$	871 \$	37 557 \$	28 775 \$
Dépôts à terme (taux moyen de 4,08 %)	1 114 840	389 562	1 504 402	1 672 019
Débiteurs (note 7)	286 521	46 612	333 133	307 436
Intérêts courus	55 931	4 974	60 905	65 412
Stocks	17 410	-	17 410	42 439
Frais payés d'avance	15 320	10 367	25 687	28 857
	<u>1 526 708</u>	<u>452 386</u>	<u>1 979 094</u>	<u>2 144 938</u>
<b>Contributions à recevoir</b> (note 8)	-	571 959	571 959	-
<b>Placements</b> (note 9)	400 000	-	400 000	400 000
<b>Immobilisations</b> (note 10)	132 016	2 376 958	2 508 974	2 390 388
	<u>2 058 724 \$</u>	<u>3 401 303 \$</u>	<u>5 460 027 \$</u>	<u>4 935 326 \$</u>
<b>DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQES</b> (note 11)				
<b>PASSIF</b>				
<b>À court terme</b>				
Créditeurs et frais courus	536 921 \$	3 400 \$	540 321 \$	509 820 \$
Contributions reçues en trop (note 12)	-	221 317	221 317	-
Contributions reportées (note 13)	13 578	-	13 578	406 751
Produits reportés	1 529	-	1 529	3 823
	<u>552 028</u>	<u>224 717</u>	<u>776 745</u>	<u>920 394</u>
<b>Emprunts bancaires</b> (note 14)	-	501 889	501 889	-
	<u>552 028</u>	<u>726 606</u>	<u>1 278 634</u>	<u>920 394</u>
<b>SOLDES DE FONDS :</b>				
Investis en immobilisations	132 016	2 376 958	2 508 974	2 390 388
Réservés à des partenaires (note 15)	145 305	-	145 305	74 075
Affectations à des projets fauniques :				
Solde engagé (note 16)	1 229 375	190 125	1 419 500	1 430 936
Solde disponible	-	107 614	107 614	119 533
	<u>1 506 696</u>	<u>2 674 697</u>	<u>4 181 393</u>	<u>4 014 932</u>
	<u>2 058 724 \$</u>	<u>3 401 303 \$</u>	<u>5 460 027 \$</u>	<u>4 935 326 \$</u>

**ENGAGEMENTS** (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**



## Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005		2004	
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
<b>Activités d'exploitation</b>				
<b>Rentrées de fonds</b>				
Contributions - utilisateurs, partenaires, clients et membres	3 978 853 \$	3 346 \$	3 982 199 \$	3 902 972 \$
Contributions gouvernementales	1 653 633	949 346	2 602 979	2 622 182
Intérêts reçus	105 827	13 849	119 676	89 122
<b>Sorties de fonds</b>				
Contributions aux projets	(4 223 573)	(1 290 588)	(5 514 161)	(4 065 355)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 627 114)	(91 113)	(1 718 227)	(1 664 388)
Intérêts versés	(2 961)	-	(2 961)	(4 231)
(Sorties) Rentrées de fonds nettes	(115 335)	(415 160)	(530 495)	880 302
<b>Activités d'investissement</b>				
Sorties de fonds nettes				
Acquisitions d'immobilisations	(24 244)	(105 985)	(130 229)	(27 025)
<b>Activités de financement</b>				
Emprunts				
	-	501 889	501 889	-
Transfert interfonds				
	(50 000)	50 000	-	-
(Sorties) Rentrées de fonds nettes	(50 000)	551 889	501 889	-
(Diminution) Augmentation des espèces et quasi-espèces				
	(189 579)	30 744	(158 835)	853 277
Espèces et quasi-espèces au début	1 341 105	359 689	1 700 794	847 517
Espèces et quasi-espèces à la fin *	1 151 526 \$	390 433 \$	1 541 959 \$	1 700 794 \$

\* Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

31 mars 2005

### 1. Constitution, fonctions et financement

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral, elle n'est pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

### 2. Conventions comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction de la Fondation selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net du fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

#### Constataion des apports

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports et les intérêts affectés aux immobilisations sont constatés à titre de produits du fonds des immobilisations.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

#### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

### Immobilisations

**Équipements** - Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

**Œuvres d'art** - Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative. Elles ne sont pas amorties.

**Terrains** - Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

**Droits d'aménagement** - Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

### Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces l'encaisse et les dépôts à terme facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

### Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

### 3. Correction d'erreurs dans les états financiers d'exercices antérieurs

Des corrections ont été apportées dans le calcul des avantages sociaux dans le fonds de fonctionnement. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

Coût des projets fauniques	7 112 \$
Frais de collectes de fonds	3 156
Frais d'administration	4 873
Solde de fonds	(42 016)
Comptes à payer	57 157

Des corrections d'imputation aux immobilisations dans le fonds des immobilisations ont été effectuées. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter les postes suivants :

Immobilisations	5 023 \$
Solde de fonds	5 023

#### 4. Collectes de fonds et autres contributions

	2005			2004	
	Collectes de fonds	Autres contributions		Total	Total
		Fonctionnement	Immobilisations		
Gouvernements et municipalités	74 973 \$	160 291 \$	1 345 400 \$	1 580 664 \$	473 810 \$
Entreprises	417 690	24 220	-	441 910	388 869
Particuliers	242 420	6 415	-	248 835	278 053
Fondations et OSBL	107 641	83 096	-	190 737	167 650
	<u>842 724 \$</u>	<u>274 022 \$</u>	<u>1 345 400 \$</u>	<u>2 462 146 \$</u>	<u>1 308 382 \$</u>

#### 5. Charges

##### FONDS DE FONCTIONNEMENT

	2005	2004
		(redressé)
<b>Coûts des projets fauniques</b>		
Contributions :		
Projets de partenaires relatifs aux habitats	1 860 348 \$	1 849 296 \$
Projets de la Fondation relatifs aux habitats *	18 000	68 715
Projets relatifs à la pêche et à la relève **	534 457	498 604
Traitements et avantages sociaux	486 094	481 247
Honoraires professionnels	14 879	10 621
Achat de biens	-	7 320
Déplacements	13 705	9 616
Réunions, congrès et perfectionnement	7 300	3 582
Publicité et promotion	116 513	60 176
Impression et frais de bureau	10 809	8 097
Mobilier et équipement	859	623
Amortissement des immobilisations	2 268	2 456
Autres	-	-
	<u>3 065 232 \$</u>	<u>3 000 353 \$</u>
<b>Coûts des projets de création d'emplois</b>		
Subventions salariales	1 800 534 \$	1 820 108 \$
Autres dépenses	11 359	7 650
	<u>1 811 893 \$</u>	<u>1 827 758 \$</u>
<b>Frais de collectes de fonds</b>		
Traitements et avantages sociaux	223 060 \$	232 997 \$
Honoraires professionnels	17 097	15 382
Commissions et redevances	28 527	34 072
Achat de biens	53 013	43 175
Déplacements	15 022	15 044
Réunions, congrès et perfectionnement	17 274	17 826
Repas / Événements-bénéfice	44 224	35 516
Publicité et promotion	85 970	86 078
Impression et frais de bureau	26 732	22 070
Mobilier et équipement	126	624
Amortissement des immobilisations	4 007	2 838
Autres	17 486	18 494
	<u>532 538 \$</u>	<u>524 116 \$</u>

##### Frais d'administration

	2005	2004
Traitements et avantages sociaux	345 434 \$	352 662 \$
Honoraires professionnels	11 962	-
Déplacements	15 018	16 484
Réunions, congrès et perfectionnement	4 089	3 905
Publicité et promotion	9 800	11 224
Loyer	83 864	83 405
Impression et frais de bureau	23 757	23 057
Mobilier et équipement	5 032	3 647
Amortissement des immobilisations	4 621	5 121
Autres	10 518	11 339
	<u>514 095 \$</u>	<u>510 844 \$</u>

##### FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2005	2004
<b>Coûts des projets fauniques</b>		
Contributions :		
Projets d'acquisitions et de protection de terrains	1 290 589 \$	- \$
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	24 903	24 529
Honoraires professionnels	31 095	14 315
Publicité et promotion	-	6 692
Gestion de terrains	26 645	17 033
Intérêts sur dettes à long terme	3 243	-
Déplacements et autres	3 164	3 825
	<u>1 379 639 \$</u>	<u>66 394 \$</u>

\* Ce poste inclut des honoraires professionnels de -\$ (2004 : 13 770\$)

\*\* Un montant de 29 917 \$ relatif à l'achat de cannes à pêche ainsi qu'un revenu correspondant n'ont pas été présentés en 2005 (2004 : 13 192 \$)



## 6. Transferts interfonds

En 2005, un transfert de 50 000 \$ (2004 : 25 000 \$) a été effectué du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. Le transfert de fonds vise à maintenir le surplus de liquidités du fonds des immobilisations au niveau minimal établi par le conseil d'administration, et ce, en recherchant un niveau de transfert interfonds relativement stable d'une année à l'autre.

## 7. Débiteurs

Les débiteurs incluent un montant de 70 919 \$ (2004 : 25 029 \$) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

## 8. Contributions à recevoir

	2005	2004
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :		
Pour le remboursement des emprunts bancaires (note 14)	501 889 \$	- \$
Autres	70 070	-
	<u>571 959 \$</u>	<u>- \$</u>

## 9. Placements

Les placements sont présentés au coût. Ces dépôts à terme ont des échéances qui s'échelonnent du 12 juin 2005 au 12 juin 2008 et portent intérêts à des taux variant de 3,16 % à 5,51 %. (Taux moyen de 4,45 %). Étant donné que les placements garantissent la marge de crédit bancaire, ils sont renouvelés à échéance.

## 10. Immobilisations

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	(redressé) Net
Fonds de fonctionnement				
Équipements	83 252 \$	63 491 \$	19 761 \$	17 860 \$
Œuvres d'art	112 255	-	112 255	101 555
	<u>195 507</u>	<u>63 491</u>	<u>132 016</u>	<u>119 415</u>
Fonds des immobilisations				
Équipements	6 568	6 568	-	-
Terrains	2 291 318	-	2 291 318	2 185 333
Droits d'aménagement	85 640	-	85 640	85 640
	<u>2 383 526</u>	<u>6 568</u>	<u>2 376 958</u>	<u>2 270 973</u>
	<u>2 579 033 \$</u>	<u>70 059 \$</u>	<u>2 508 974 \$</u>	<u>2 390 388 \$</u>

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 11 642 \$ (2004 : 10 851 \$)

## 11. Dépôts - Projets fauniques

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques pour lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, de débiteurs, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2005	2004
Solde de fonds au début	1 107 277 \$	1 452 466 \$
Dépôts et intérêts reçus	246 879	556 338
Déboursés et frais d'administration	(510 450)	(884 483)
Diminution des intérêts courus	(9 177)	(17 044)
Solde de fonds à la fin	<u>834 529 \$</u>	<u>1 107 277 \$</u>

## 12. Contributions reçues en trop

Les contributions reçues en trop présentent les sommes reçues de la Ville de Québec qui n'ont pas été utilisées pour l'acquisition de milieux naturels et qui en vertu de l'entente conclue avec la Ville doivent lui être remboursées.

## 13. Contributions reportées

Les contributions reportées présentent les sommes reçues du Fonds Jeunesse Québec, programme qui a débuté en juin 2003, et des autres partenaires qui sont destinées à couvrir des charges futures. Les variations survenues dans les soldes de contributions reportées sont les suivantes :

	2005			2004
	Fonds Jeunesse Québec	Autres	Total	Total
Solde au début	356 068 \$	50 683 \$	406 751 \$	91 503 \$
Contributions de l'exercice	1 444 466	20 508	1 464 974	2 245 546
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(1 800 534)	(57 613)	(1 858 147)	(1 930 298)
Solde à la fin	- \$	13 578 \$	13 578 \$	406 751 \$

## 14. Emprunts bancaires

	2005	2004
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,96 % remboursable par versements mensuels de 6 856 \$ échéant en mars 2009	298 093 \$	- \$
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,91 % remboursable par versements mensuels de 1 594 \$ échéant en mars 2009	69 342	-
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,82% remboursable par versements mensuels de 1 340 \$ échéant en mars 2009	53 239	-
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,25 % échéant en mars 2009 *	81 215	-
	<u>501 889 \$</u>	<u>- \$</u>

\* Le montant final de cet emprunt bancaire n'est actuellement pas déterminé. Un montant maximal de 95 547 \$ a été préautorisé par l'institution financière. Les modalités finales de remboursement et de taux d'intérêt seront déterminées à la conclusion de l'entente, soit lorsque les coûts du projet seront entièrement connus. Le montant des versements en capital futurs n'incluent pas ceux relatifs à cet emprunt.

Les montants des versements en capital à effectuer sur les emprunts jusqu'à échéance se détaillent comme suit :

2006	97 594 \$
2007	103 680 \$
2008	108 911 \$
2009	114 406 \$

Dans le cadre du programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé à effectuer en totalité le remboursement du capital et intérêts des emprunts listés précédemment.



### 15. Réservés à des partenaires

La Fondation a conclu des ententes de gestion de fonds dédiés et des ententes d'acceptation de dons dirigés dans le cadre desquelles elle a reçu des contributions pour la réalisation de projets d'habitats. Conformément à ces ententes, les sommes reçues de contributeurs et non affectées pour la réalisation de projets demeurent réservées pour les partenaires bénéficiaires de ces ententes.

### 16. Affectations à des projets fauniques

#### Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 986 382 \$ à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2006	1 913 730 \$
2007	705 052
2008	277 600
2009 et subséquemment	90 000
	<u>2 986 382 \$</u>

Au 31 mars 2005, les contrats d'aide financière signés étaient de 2 264 722 \$ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 1 229 375 \$ pour pourvoir à ses engagements.

#### Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 190 125 \$ pour l'acquisition de terrains à vocation faunique en 2006.

### 17. Engagements

La Fondation est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2015, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2006	87 251 \$
2007	95 497
2008	96 565
2009	98 700
2010	100 058
2011 et subséquemment	596 372
	<u>1 074 443 \$</u>

### 18. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

### 19. Avantages sociaux futurs

#### Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 41 563 \$ (2004 : 35 876 \$). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### 20. Instruments financiers

#### Marge de crédit bancaire

Au 31 mars 2005, la Fondation disposait d'une marge de crédit bancaire de 500 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par les placements. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %.

#### Juste valeur

La juste valeur des placements est estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs aux taux d'intérêts actuels du marché pour les ententes de placements semblables.

La valeur marchande des placements est de 409 320 \$ au 31 mars 2005 (2004 : 413 646 \$).

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

### 21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 2005.



## Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec

### Préambule

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q. c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion qu'elle s'est donnée et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

### Section 1 – Définitions

1.1 Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- Fondation : la Fondation de la faune du Québec ;
- conseil : le conseil d'administration de la Fondation ;
- membre du conseil d'administration : personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation qui siège d'office au conseil d'administration ;
- administrateur : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
- conflit d'intérêts : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Fondation ;
- personne liée : des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, Fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

### Section 2 – Champ d'application et interprétation

- 2.1 Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.
- 2.2 Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Fondation, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 2.3 Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.

### Section 3 – Devoirs de gestion

- 3.1 L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.
  - 3.1.1 L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
  - 3.1.2 La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.
  - 3.1.3 L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
  - 3.1.4 L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
  - 3.1.5 L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des opérations illicites.
  - 3.1.6 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Fondation et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
  - 3.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement aux activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.
- 3.2 L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité
  - 3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
  - 3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.
  - 3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.
  - 3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est à l'emploi exclusif de la Fondation.
- 3.3 L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité
  - 3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.  
Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.
  - 3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrètes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
  - 3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.
  - 3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.
  - 3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.



## Section 4 – Conflits d'intérêts

### 4.1 Dispositions générales

4.1.1 L'administrateur doit sauvegarder en tout temps un haut standard d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ses fonctions.

4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.

4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la loi et les règlements de la Fondation.

4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Fondation.

4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou de tiers des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation.

4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.

4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable pour un administrateur que cet avantage actuel ou éventuel lui soit consenti ou soit consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.

4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :

- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés;
- n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel qu'il est prévu à l'article 4.1.1.

### 4.2 Mesures de prévention

4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.

4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur, qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

### 4.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement

4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ou exiger pour son intérêt, directement ou indirectement, actuel ou éventuel ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

## Section 5 – L'après-mandat

5.1 L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, toute information, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation.

5.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom ou au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Fondation est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

5.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

## Section 6 – Responsabilités et sanctions

6.1 Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.

6.2 Le président du conseil d'administration de la Fondation doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.

6.3 L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.

6.4 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peuvent être soumises pour avis au conseil d'administration de la Fondation.

## Le conseil d'administration

31 mars 2005

### Président

Poste vacant

### Vice-présidente

Johanne Gauthier, ing.f.  
présidente-directrice générale,  
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

### Trésorier

André Duchesne,  
ingénieur forestier

### Membres

Bernard Beaudin,  
président-directeur général,  
Fondation de la faune du Québec

Marcel Barthe,  
professeur en communication, UQAM

Bastien Biron,  
RSM Richter inc.

Jean Brisset des Nos,  
avocat,  
Daignault et associés

Gratien D'Amours,  
producteur agricole,  
UPA – développement international

Alain Gauthier,  
président-directeur général,  
Restaurant-Taverne Magnan

Louise Laparé,  
comédienne

Pierre Robitaille,  
retraité du Mouvement Desjardins

France Thériault,  
directrice,  
HKDP, communications et affaires publiques

Annie Tremblay,  
coordonnatrice,  
Seigneurie du Triton

## Le personnel

31 mars 2005

Bernard Beaudin,  
président-directeur général

Gisèle Ampleman,  
technicienne en administration

Mona Angers,  
conseillère juridique  
coordonnatrice des projets spéciaux

Christine Bélanger, \*  
coordonnatrice de projets

Maryse Dubé,  
secrétaire

Lyne Giasson,  
secrétaire

Claude Grondin,  
coordonnateur de projets

Jean Roch LeBlond,  
secrétaire de la Fondation

Guy Lépine,  
coordonnateur de projets  
et responsable des acquisitions

André Letellier,  
assistant technique

Benoît Mercille,  
directeur, partenariats financiers et collecte de fonds

Marie-José Ouellet,  
directrice des communications

Chantal Pelletier,  
secrétaire-réceptionniste

Marcel Quirion,  
coordonnateur de projets

Geneviève Roy,  
coordonnatrice, partenariats financiers  
et collecte de fonds

Ghislaine St-André,  
coordonnatrice de projets

Céline Vaillancourt,  
secrétaire de direction

\* emplois occasionnels



## La Fondation de la faune tient à remercier :

### Ses parrains fondateurs



Desjardins



### Ses parrains

Bioxel Pharma inc.  
Boralex  
Canadian Tire  
Conseil de l'industrie forestière du Québec  
Environnement Canada - Service canadien de la faune  
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail  
Habitat faunique Canada  
Kruger inc.  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Ministère des Transports du Québec  
Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil, Jean et Antoine (terrain)  
Société de gestion du Fonds jeunesse  
Tembec  
Ville de Québec  
VISA Desjardins

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs  
du Québec, aux détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins,  
ainsi qu'à l'ensemble des donateurs et partenaires financiers.



FONDATION DE LA FAUNE  
DU QUÉBEC

1175, avenue Lavigerie, bureau 420  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4P1  
Téléphone : (418) 644-7926 ou 1 877 639-0742  
Télécopieur : (418) 643-7655  
Courriel : [ffq@riq.qc.ca](mailto:ffq@riq.qc.ca) • Site Internet : [www.fondationdelafaune.qc.ca](http://www.fondationdelafaune.qc.ca)